

Arrivé le 12 Jan

LE TERROIR

REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE



UNE RENCONTRE AGREABLE AU CHASSEUR!

**De la Côte
Canadienne
du Pacifique
et la CALIFORNIE**



Suivez l'été. Allez vers ces côtes ensoleillées qui font fuir l'hiver et ses frimas, où le bruissement des feuilles forme une douce musique. Auto, golf, yacht, les scènes reposantes et les amusements de Vancouver et Victoria que vient de réunir le nouveau service maritime triangulaire du Canadien National. Ou bien allez chercher vers le sud les charmes incomparables de la Californie ensoleillée.

Pour plus de détail, s'adresser:

Office des billets, 10 rue Ste-Anne et Hôtel St-Roch,

Téléphone: 2-8200

CANADIEN NATIONAL

ADMINISTRATION:

EUDORE CARON
Président

J.-O. DUCASSE
Gérant de circulation

Melle F. DIONNE
Secrétaire

Bureau à Montréal:
5462 ESPLANADE,
Tél.: CRescent 113
M. GEORGES BELANGER
Représentant Général

LE TERROIR

Revue mensuelle illustrée fondée en 1918

Organe de la Société des Arts, Sciences et Lettres de Québec

Publié et édité

PAR

Le Terroir, Limitée

41, Boulevard des Alliés,

--

Téléphone: 2-1229

REDACTION:

ALPHONSE DESILETS

Président.

G.-E. MARQUIS

Gérant.

EMILE BOITEAU, N.P.

Secrétaire.

Autres membres:

DAMASE POTVIN

J.-H. PHILIPPON

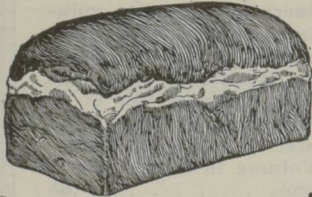
PRIX D'ABONNEMENT:

1 an: Canada: \$3.00 — Etranger: \$4.00 — Un abonnement comptera pour une année entière s'il n'est pas refusé régulièrement par avis postal dès le premier numéro reçu. — Les chèques ou mandats doivent être payables à LE TERROIR, Ltée, et adressés à 41, Boulevard des Alliés, Québec.

COLLABORATION

Tous les membres de la Société des Arts, Science et Lettres sont cordialement invités à nous fournir des articles ou des notes d'actualité: Variety is the spice of life.

Toute collaboration rédigée avec soin, sur un seul côté de chaque feuille, doit être envoyée, avant le 10 du mois, au Gérant de la Rédaction: G.-E. MARQUIS, No 90, avenue Lockwell, Québec.



Boulangerie Modèle

HETHRINGTON

PAINS et
PETITS PAINS

Biscuits,
Pâtisseries, Gâteaux

GROS ET DETAIL

Livraison de ville et de
campagne

Demandez nos listes
de prix

T. HETHRINGTON

— Limitée —

358-364, rue St-Jean

Tél. 2-6636 -- Québec

Sommaire

	Page
La Bonne Année, <i>Alphonse Désilets</i>	3
D'un mois à l'autre, <i>Damase Potvin</i>	4
C'était Anne de Bretagne, <i>Alph. Désilets</i>	7
Une Belle Appréciation	10
Notre Revue	11
Lé Régime Seigneurial, <i>G.-E. Marquis</i>	12
Bibliographie, <i>Rolland-G. Gingras</i>	15
L'écho musical et artistique, <i>J.-H. Philippon</i>	16
Un style architectural, <i>Jules.-S. Lesage</i>	17
Tyrannie d'une Profession, <i>J.-H. Coulombe</i>	18
Paul Deschanel, <i>Leatare Roy, C. R.</i>	20
Fonctions de l'argent, <i>J.-B. Côté</i>	25

La Banque CANADIENNE NATIONALE

Capital versé et
Réserve. . \$ 14,000,000
Actif. . . \$155,000,000



**La grande banque
du
Canada français**



255 succursales au
Canada, 215 dans la Pro-
vince de Québec, 12 dans
la Cité de Québec.



Filiale à Paris:

**La Banque
Canadienne
Nationale**
(FRANCE)

14, RUE AUBER
PARIS

Notre personnel est
à vos ordres.

REDIGER son TESTAMENT

est la chose la plus importante de la vie

Avez-vous pensé au vôtre?

Consultez-nous

Société d'Administration et de Fiducie

Administratrice et fiduciaire

5 est, rue St-Jacques, - MONTREAL

72, Côte de la Montagne, - QUEBEC

IMMEUBLES CREDIT FONCIER

FRANCO-CANADIEN

LE LAIT PUR



de saveur douce et agréable, est le bien des enfants, pourvu qu'il soit

**CLARIFIÉ
ET
PASTEURISÉ**

Protégez votre famille et tous ceux qui vous sont chers en demandant toujours la

**MARQUE
FRONTENAC
LAIT, CREME,
BEURRE,
CREME GLACEE**

Fournisseurs de la Goutte de Lait et du Château Frontenac.

La Laiterie Frontenac Limitée

142, de l'Église, QUÉBEC Tél. 7175 - 7176

VOLUME DE LITTÉRATURE CANADIENNE NOUVELLE COLLECTION CANADIENNE GRANGER-MAME

La Librairie Granger est heureuse de présenter une attrayante réédition de livres canadiens bien connus et même célèbre, mais épuisés depuis plusieurs années et devenus rares. Sur les instances de nombreux bibliophiles et fervents des choses de chez-nous, notre maison vient d'éditer avec grand soin et met aujourd'hui en vente une magnifique collection d'oeuvres canadiennes, dues à quelques-uns de nos écrivains les plus estimés. L'histoire, la biographie, la légende, les récits savoureux du terroir, la vie et les coutumes de nos ancêtres, voilà le fond de cette collection nationale. La typographie, l'illustration et la reliure de ces beaux livres ont été particulièrement soignées.

DUPUY, PAUL — Les Illustrations canadiennes.

Nous trouvons dans cet ouvrage de courtes biographies des grandes Figures de notre Histoire. Deux volumes petit in-40 de 142 pages chacun, illustrés, brochés. Prix les deux volumes. \$1.00

FAUCHER de ST. MAURICE — Contes et Récits.

(A la brunante, A la veillée). Dans cet ouvrage l'auteur offre à la jeunesse des contes qui lui parleront du passé. Trois volumes in-80 de 168 pages chacun, avec quelques illustrations, brochés. Prix les trois volumes. \$1.25

LEMAY, PAMPHILE — Contes Vrais. Simple Récits écrits d'une manière attrayante. Volume in-80 de 234 pages avec illustrations, broché. Prix .50

ROULEAU, E. E. — Légendes Canadiennes. Cet ouvrage contient plusieurs légendes que les bonnes populations de la région de Québec se transmettent de générations en générations. Deux volumes petit in-40 de 133 pages chacun, avec illustrations, brochés. Prix les deux volumes. \$1.00

ROUSSEAU, EDMOND — La Monongahéla. Dans ces pages, l'auteur a pour but de vulgariser et de populariser un des principaux faits de notre Histoire nationale et de présenter ce récit sous la forme la plus intéressante. Volume in-8 de 234 pages, avec illustrations, broché.65

ROQUEBRUNE, de ROBERT — Les Habits Rouges. L'auteur de cet ouvrage est un canadien et ce volume a pour cadre les temps troublés de 1837-1838. Volume in-8 de 220 pages, avec illustrations. Pleine reliure toile. \$1.25

TACHE, J. C. — Les Sablons. (Ile de Sable). Sous forme de récit et avec des aperçus pittoresques l'auteur donne un historique de l'Ile de Sable qui dans sa situation géographique fait le vis-à-vis du Cap Breton. Volume in-8 de 164 pages, avec illustrations, broché. \$1.25

GRANGER FRÈRES

Limitée

LIBRAIRES, PAPETIERS, IMPORTATEURS

32, Notre-Dame, Ouest, Montréal

Bureau 2-7595 Développement, Impression
Téls.: et Agrandissement
Rés. 2-1011

W. B. EDWARDS

PHOTOGRAPHE COMMERCIAL

225, rue St-Jean et 9 rue Buade - QUEBEC
Photographie panoramique Illustration de catalogue

Téléphone: 2-1925

Louis A. Pouliot, C.R., LL. D. Alfred Nadeau, C.R.

POULIOT & NADEAU

AVOCATS

BARRISTERS & SOLICITORS

93, rue St-Pierre, - QUEBEC

LE TERROIR

REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

ORGANE de la SOCIÉTÉ des ARTS, SCIENCES et LETTRES de QUEBEC

Vol. XII No. 8

— BUREAU, 41, Boulevard des Alliés, QUEBEC —

Janvier 1931

La Bonne Année

J'entends dire tous les jours, à des gens qui n'ont rien de sentimental dans leurs habitudes, que les petits présents entretiennent l'amitié.

Nous avons besoin, plus que jamais, de resserrer les liens de solidarité qui constituent la force des élites intellectuelles. Et de tous les présents qui plaisent davantage, il n'en peut être de plus appréciable qu'un désir sincère de bonheur et de succès pour ceux qui nous tiennent au coeur.

Avons-nous mesuré l'étendue des bienfaits qui peuvent ressortir d'un bon souhait consenti et voulu en faveur de celui qu'on estime? Si la communion de pensée peut signifier quelque chose pour ceux qu'anime un même faisceau d'aspirations il n'est que juste de croire aux bons effets des vœux dictés par l'amitié en ce début du nouvel an.

Aussi bien sommes-nous heureux d'exprimer ici à tous les membres de la Société des Arts, Sciences et Lettres, à leurs familles et à leurs amis, le désir bien sincère de bonheur, de succès et de santé que nous éprouvons à l'égard de tous et de chacun. Nous sommes ici l'interprète du président et des directeurs de la Société et le message dont ils chargent la direction du "Terroir" nous est d'autant plus agréable qu'il correspond à nos sentiments les plus intimes.

Pour que nos vœux soient pratiques, nous sommes autorisé à rappeler que les directeurs de notre Société entendent coopérer le plus étroitement possible au succès de chacun des membres de la communauté. Qu'un esprit solidaire anime tous nos confrères aux fins d'assurer l'accomplissement de notre programme dans son entier. Que chaque professionnel, que chaque homme d'affaires, que nos artistes et littérateurs soient assurés de l'appui de tous leurs confrères dans la Société des Arts, Sciences et Lettres.

Et qu'en un mot l'année nouvelle soit bonne à tous en tout et partout.

Alphonse DESILETS.

D'UN MOIS A L'AUTRE

Par DAMASE POTVIN

Et la session provinciale se continue . . .

Après environ un mois de congé, nos législateurs québécois ont repris leur travail à la Législature. L'école a recommencé. Car, rien ne ressemble plus aux premières classes, dans une école, au début de l'année scolaire, que les premières séances d'une session parlementaire. Et ce n'est pas, ici, une mauvaise note que nous donnons à nos législateurs en les comparant, par certains côtés, à des écoliers.

Surtout à la suite de la période des Fêtes, l'on sent, dans l'atmosphère des deux Chambres un courant de cordialité et de sympathie qui fait du bien à voir se communiquer d'un député à un autre, d'un oppositionniste à un ministériel et vice-versa, d'un ministre à un conseiller ou à un député. L'on se revoit, enfin! . . . plusieurs avec le grisant espoir de se déchirer, dans quelques jours, à belles dents. Surtout quand on sait que ce ne seront pas les occasions qui manqueront au cours des prochains trois mois.

Car, il ne faut pas s'attendre à voir nos législateurs "dételer" avant la fin de mars. Le début hâtif de la présente session n'affectera en rien sa durée. Au reste, après l'ajournement des Fêtes, tout, pour ainsi dire, est à recommencer.

* * *

Rappelons, en passant et brièvement, ce qui s'est passé au début. Ouverte le 2 décembre dernier, la session a été ajournée le 11 du même mois au 7 janvier. C'était tout près d'un mois de congé que l'on accordait aux députés après neuf jours de travail. Durant ces quelques jours de la période parlementaire, l'on a pu épuiser le long débat "sur l'adresse en réponse au discours du trône", — pour employer cette chinoiserie parlementaire, — et l'on a adopté la très importante et unique loi du chômage. C'est énorme, dira-t-on. Mais il faut dire que ce débat sur le discours du trône a été peut-être l'un des plus brefs de tous ceux dont se souviennent les vétérans de la Législature. A part les deux discours protocolaires du proposeur et du secondeur de l'adresse "deux speeches" seulement du côté ministériel : celui du Premier Ministre, et celui du député de Saint-Jacques, M. Irénée Vautrin. Même chose du côté de l'Opposition, mais l'un de ces deux discours de la gauche, celui du chef, dura quatre heures et l'autre, la voix de Maisonneuve, couvrit trois heures . . .

Mais il faut dire aussi que cette "énorme" législation du chômage — résolutions et bill, — a été passée en une seule séance.

Et dire que l'on pourrait abattre toutes les autres besognes de la session et expédier la plus grande partie des autres débats dans pas plus de temps! . . . Si l'on voulait. Mais l'on a toutes les raisons du monde de ne pas vouloir. Et peut-être a-t-on raison, en définitive.

La question du chômage, qui a fait couler tant d'encre depuis un an et qui a provoqué tant de paroles, n'est pas à la vérité une question bien nouvelle dans notre jeune pays où pourtant il semblerait qu'on ne put jamais chômer. Il serait oiseaux de chercher à démontrer que cette question a sans cesse toujours été agitée. Pour nous de la province de Québec, elle est aussi vieille que celle de l'émigration des nôtres aux Etats-Unis, encore que l'on cherche à faire croire en certains milieux que cette émigration est généralement la faute du gouvernement du temps. Chez nous, les deux questions sont mêmes connexes et l'une aurait provoqué l'autre, d'ailleurs. On ferait des volumes qui rempliraient une bibliothèque sur ce qui a été écrit sur l'émigration et le chômage.

Il vient précisément de nous tomber sous la main un document aussi ancien que complet. Il date de tout près de cent ans, plus précisément de 1849. Alors, l'on s'occupait très sérieusement de ces deux problèmes. Ce document est le rapport d'un comité spécial de l'Assemblée Législative "nommé pour s'enquérir des causes et de l'importance de l'émigration qui a lieu tous les ans du Bas-Canada aux Etats-Unis." Alors, comme on le voit, l'on notait que l'émigration avait lieu "tous les ans." Ce n'était donc pas une affaire bien nouvelle. Le document est signé MM. J. C. Taché, C. F. Fournier, R. Christie, Pierre Davignon, T. Fortier et F. Lemieux. Il semble complet.

* * *

Les rapporteurs donnent tout d'abord un fort intéressant historique de l'émigration jusqu'alors, émigration commencée à la suite des troubles de 1837-38 et remarquée d'abord, d'une façon sérieuse, dans les comtés de Rouville et de Huntingdon, puis parmi la population ouvrière de la Métropole. Ensuite, elle se fait sentir dans le district de Québec et se borne en premier lieu à la ville de Québec ainsi qu'à une partie du comté de Dorchester.

En ce temps-là, voit-on toujours dans ce rapport, les autorités religieuses avaient envoyé à tous les curés des paroisses un questionnaire comprenant vingt questions concernant cet exode des nôtres aux Etats-Unis. Le résumé des réponses des curés, des missionnaires et des vicaires donne de précieuses informations sur les causes principales de cette émigration, la façon dont elle se faisait et les remèdes qu'il fallait appliquer pour arrêter ou diminuer le mal. Jamais, croyons-nous, une enquête aussi complète n'a été faite sur ce sujet.

Les émigrés de ce temps-là appartenaient aux deux classes agricole et ouvrière et les causes de l'émigration étaient les suivantes : d'abord, manque de travail dans les villes; c'est-à-dire le chômage; pas assez de fabriques. Dans les campagnes, manque de chemins, cherté des terres, abus des privilèges des seigneurs et bien d'autres causes qu'il serait trop long d'énumérer. Parmi les remèdes, pour les campagnes, l'on sug-

gérât la réduction du prix des terres de la Couronne, la confection de chemins, la colonisation de nouveaux territoires comme le Saguenay et le Lac St-Jean; dans les villes, l'établissement de nouvelles fabriques et plus d'entreprises de travaux publics. Comme on peut le voir, le mal est ancien et ne diffère guère dans les causes et les effets.

* * *

La chasse à la perdrix, comme on le sait, est actuellement fermée. Il en est ainsi de celle des pluviers, des canards et autres oiseaux. Mais c'est pendant que ces jolis gibiers à plumes que sont nos perdrix grises, de savanes ou blanches, jouissent d'une relative tranquillité et n'ont plus à craindre la poudre traîtresse, qu'il est intéressant d'en parler.

On a dit et répété que notre pays, notre "affreux pays" était encore le paradis des chasseurs, malgré que les effroyables tueries d'autrefois aient considérablement décimé les espèces à poil et à plumes, en aient même anéanti des familles entières et même des espèces. Aussi, à cause de cela, et à cause aussi des restrictions nécessaires, des interdictions complètes pendant des années, que parle-t-on, chez-nous, de paradis des chasseurs.

Il existait pourtant autrefois, voilà, disons, près de trois siècles, ce paradis, en notre pays. Mais il n'existait pas encore pleinement dans nos districts de Montréal, de Québec et de Trois-Rivières, mais plus au nord, poussons même jusqu'aux extrémités et disons dans les solitudes de la Baie d'Hudson.

Un écrivain, M. Charles de la Roncière, vient de publier, en France, sous le titre de "La Grande Légende de la Mer" et, en sous-titre, "Une Épopée Canadienne", l'histoire presque légendaire des Macchabés de la Nouvelle-France, les onze frères LeMoynes qui pendant tout un quart de siècle tinrent si haut dans nos anciennes solitudes, le pavillon de leur patrie.

* * *

Rien de plus véritablement beau que cette épopée dont les acteurs furent presque uniquement ces onze fils de Charles Le Moynes, pauvre fils d'un hôtelier qui végétait à Dieppe quand, en 1646, il fut mandé au Canada par Adrien Duchesnes, "chirurgien de l'Habitation de Québec," alors qu'il n'avait que quinze ans. Ses onze fils sillonnèrent les eaux de la Nouvelle-France, peut-on dire de tous les points cardinaux. On les vit, en effet, dans les eaux de Québec et dans celles de Terre-Neuve, dans celles de la Louisiane et de la Baie d'Hudson. Les Vikings scandinaves, qui sillonnèrent les océans, au Xème siècle, depuis le Groenland et le Vinland américain jusqu'aux bords de la Mer Noire, n'écrivirent pas une plus belle épopée malgré leurs sagas et leurs scaldes qui les chantèrent, que celle des fils de Charles LeMoynes qui fut lui-même peut-être le plus grand héros de sa famille.

Mais on parlait de la chasse en ce temps-là. Revenons-y. C'est à l'époque des merveilleux exploits de deux des Macchabés de la Nouvelle-France dans les eaux de la Baie d'Hudson, Pierre LeMoynes d'Iberville et son frère Joseph LeMoynes de Sérigny, qui fut commandant de la Louisiane, que l'on eut pu franchement qualifier de "paradis des chasseurs" ce territoire de l'extrême nord de la Nouvelle-France que

dès 1690 les Anglais disputaient à la France, ce qui nous valut, entre autres exploits, les glorieux combats du "Pelican" de d'Iberville.

* * *

Oui! mais la chasse? Nous y voilà. Combien de nos Nemrods d'aujourd'hui envieraient les membres de la garnison du Fort Bourbon où les frères LeMoynes s'étaient établis. Dans l'hiver qui suivit la prise de possession de ce fort, les membres de la garnison ne tuèrent pas moins de 20,000 perdrix, de ces belles "perdrix blanches aux yeux cerclés de rouge, qui sont grosses comme des gelinottes." Lors de l'hiver précédent, la garnison au nombre de quatre-vingts hommes n'immola pas moins de 90,000 perdrix et 25,000 lièvres. En 1697, durant les seules journées de la Toussaint et du Jour des Morts, LeMoynes de Sérigny aperçut, du pont de son vaisseau, le défilé impressionnant de 10,000 caribous qui descendaient du nord. Au printemps et à l'automne, raconte le lieutenant-interprète Jérémie qui a laissé une relation de ces campagnes, les outardes et les oies sauvages couvraient les bords de la rivière Sainte-Thérèse et fournissaient, mises à la broche, d'excellents rôtis. Aussi, quelles variétés, quelles richesses durent s'entasser dans les magasins du Fort Bourbon! En effet, rapporte l'historien de l'expédition dont M. de la Roncière cite le journal, "martres noires, renards noirs, zibelines, loups à poils gris, les plus beaux castors du Canada et ces petits boeufs musqués dont la laine est plus longue que celle des moutons de Barbarie", s'entassaient dans les magasins du Fort Bourbon.

Le voilà, en vérité n'est-ce pas, le "Paradis des Chasseurs"; mais c'est maintenant un "Paradis perdu."

* * *

Le nouveau ministre de l'Agriculture de la Province a décidé de continuer par tous les moyens qui sont à sa disposition, la vaste campagne d'éducation lancée par son prédécesseur, feu l'hon. J. L. Perron, en faveur des développements des petites industries rurales. Cette campagne, on le sait, a déjà été couronnée de succès. Les expositions d'art domestique organisées, l'année dernière, ont été de magnifiques démonstrations qui ont fait voir, entre autres choses, ce que l'on peut tirer du côté des arts domestiques dans les pays où le temps, la patience, l'économie dans les choses prétendues inutiles comptent, en définitive, pour de l'argent. Des milliers d'objets de toute nature avaient été recueillis en Europe, en particulier dans les campagnes des centres où surtout, depuis longtemps, l'on s'est spécialisé dans l'industrie du jouet à bon marché faits avec les déchets de bois, les vieilles boîtes de conserves, etc. L'on veut continuer ces expositions qui sont de véritables leçons de choses.

Il est difficile de s'imaginer ce que la mise en pratique des leçons que l'on reçoit de ce côté peuvent rapporter à la population, surtout celle des campagnes. Le défaut à peu près complet de la petite industrie chez nous fait perdre, chaque année, à notre province, des millions. Que de déchets de bois, que de vieux métaux perdus? On s'imaginerait difficilement, par exemple, ce que peuvent rapporter, en Allemagne, par exemple, dans les hameaux de la Forêt Noire, les vieilles boîtes de conserves vides que nous jetons, ici, avec tant de dédain. Ces vieux déchets de ferblante-

rie entrent en entier dans la confection de la plus grande partie des jouets que nous achetons précisément pendant l'époque que nous venons de traverser pour les étrennes de nos petits.

* * *

Mais il serait oiseaux d'espérer que nous en arrivions, chez nous, à ce degré d'économie que les siècles ont préparé et développé dans certaines vieilles contrées de l'Europe. On ne demande pas tant de nous.

Ce que l'on souhaite surtout, c'est de voir reflourir dans notre province certaines petites industries qui dans leur ensemble, pourraient être considérées comme une grande industrie en raison des bénéfices qu'elles peuvent donner à ceux et à celles qui s'y adonnent; telle l'industrie du lin qui est éminemment propre à notre pays et que l'on ne saurait jamais trop encourager.

D'ailleurs, l'on a déjà fait beaucoup de ce côté depuis quelques années. Le chef du Service de l'Économie Domestique, qui relève maintenant, comme il était naturel, du Département de l'Instruction Publique, nous fournit à ce sujet, dans son rapport, des statistiques très intéressantes qui soulignent les progrès considérables accomplis de ce côté disons dans les dernières vingt années. Et ces progrès sont d'ailleurs prouvés par ceux qui couronnent l'enseignement ménager chez nous. Des centaines d'écoles ménagères, au cours du dernier quart de siècle, ont été officiellement reconnues et subventionnées par le gouvernement. Or, dans ces écoles l'on enseigne les petites industries domestiques où entre surtout le lin. C'est dire qu'il a fallu promouvoir cette culture pour arriver à alimenter les cent quinze écoles ménagères que nous comptons depuis 1900 dans la province de Québec.

De plus, l'on a établi des stations de brayage, comme celle de la Beauce, ce qui contribue à faire davantage renaître l'industrie du tissage à domicile comme il existait du temps de nos ancêtres. Dans le même ordre d'idée, l'on a pourvu certaines écoles ménagères de métiers mécaniques pour le tissage et, par des instructions spéciales, l'on en enseigne l'usage, ce qui est de nature, dans la pratique, à augmenter la production du lin.

Bref, ne réussissons-nous qu'à faire reflourir dans la province, d'une façon générale, la culture du lin, partant l'industrie du tissage, que cette campagne entreprise par feu l'hon. M. J. L. Perron et que veut continuer l'hon. M. A. Godbout serait des plus bienfaisantes pour la patrie.

* * *

Au déclin d'une année, l'on ne peut jamais dire précisément si cette année a été pour Québec l'année des congrès ou l'année des fêtes. En tout cas, d'un côté ou de l'autre, l'on peut dire que toujours la population de notre ville en a eu pour son argent. Il y a des mois où à Québec, durant la belle saison, l'on doit garder en permanence les décorations. N'abuserait-on pas un peu? On parle constamment d'annoncer Québec à l'étranger, mais Québec sait évidemment

s'annoncer elle-même mieux que ne peut le faire la plus remuante des agences de publicité. Quoiqu'il en soit, il sera toujours difficile pour le Canada d'ignorer ou d'oublier Québec.

A peine la belle saison, celle des fêtes, des congrès, des visites de hauts personnages, est-elle terminée qu'arrive "l'hiver et son triste cortège" qui n'est plus du tout triste chez nous, qui est même la saison joyeuse par excellence grâce à l'institution du carnaval qui fait maintenant partie intégrale de la vie québécoise.

Québec aura eu le mérite d'avoir commercialisé la "morte saison" qui était devenue la saison mortelle. On a placé l'hiver parmi nos ressources naturelles et nous pouvons maintenant en tirer quelques profits. Une nouvelle campagne en faveur des sports d'hiver vient de commencer avec des premiers succès très encourageants. Aussi, le président de l'organisation n'hésite-t-il pas à déclarer ce qui suit: "On se rend compte de plus en plus que nous faisons oeuvre utile. Il y a quelques années, tout était mort à Québec. Nous avons entrepris de continuer durant la saison morte le commerce intérieur et extérieur dont bénéficie notre ville pendant l'été. Et c'est précisément pendant que tout semble tranquille qu'il faut faire davantage pour améliorer la situation, en attirant ici des touristes."

Quoiqu'il en soit, on attend présentement l'élément indispensable au carnaval d'hiver: la neige. En effet, sans la neige, l'hiver ne serait plus comme l'a dit, un jour, sir Wilfrid Laurier, l'une de "nos gloires nationales." Et dans le programme des sports d'hiver, il manquerait l'article qui attire peut-être le plus le touriste: une tempête du "nordet" québécois. Cet article ne rate pourtant jamais son coup.

— o —

CANADIENS, SONGEZ-VOUS?

Canadiens, songez-vous aux grands jours d'autrefois
Alors que vos aïeux, le coeur plein d'espérance,
Lançaient à tous les vents la féconde semence
Qui germerait plus tard à l'ombre de vos bois?

Songez-vous aux éclairs des multiples exploits
Que traçaient dans l'air pur de la Nouvelle-France
Leurs glaives scintillants aux feux de leur vaillance
Qu'égalait seul l'entrain de leur esprit gaulois?

De sublimes hauts faits eisellant notre histoire,
Ils attachaient leur nom aux ailes de la Gloire
Qui berce leur sommeil et couvre leurs tombeaux.

Et nous, les descendants de leur race immortelle,
Puisque nous recueillons les fruits de leurs travaux,
Gardons-leur au foyer un souvenir fidèle.

JEAN-PAUL LESSARD,

de la Société des Poètes.

“ C’était Anne de Bretagne...”

Par ALPHONSE DESILETS

(Suite)

Un an après son mariage, elle donna à la France un Dauphin, qui fut l’occasion de grandes réjouissances pour tout le royaume. Pendant l’absence du roi, la reine Anne avait donné tout son temps à l’éducation de son fils et à ses actes de dévotion, auxquels elle était très assidue. “Cet enfant à peine âgé de trois ans, était plein de gentillesse et donnait les plus belles espérances... C’était un bel enfant, prompt à la réplique et n’ayant aucune des craintes qui embarassent et gênent l’esprit des enfants de son âge.” Mais le jeune prince ne devait pas faire longue vie. Il tomba malade peu de temps après le retour de son père d’Italie et alors que la reine était allée au devant du roi à Lyon. Anne de Bretagne en éprouva une profonde tristesse que le roi tenta vainement de dissiper par des fêtes et des tournois. En 1496, et les deux années qui suivirent, la reine Anne donna le jour à deux fils et à une fille, qui tous trois moururent peu de temps après leur naissance. On peut voir encore aujourd’hui, dans l’église cathédrale de la ville de Tours, le tombeau en marbre blanc où reposent les quatre enfants de la reine Anne et du roi Charles VIII.

Le roi lui-même mourut d’apoplexie, au château d’Ambroise, en 1498; il n’était âgé que de 27 ans.

Ces épreuves successives, et surtout la fin subite et dramatique du roi, plongea la reine Anne dans un violent chagrin. “Le Duc d’Orléans, devenu roi de France sous le nom de Louis XII, sensible à sa douleur, lui envoya le cardinal Briçonnet et l’évêque de Condom pour la consoler; ils la trouvèrent couchée par terre dans un coin de sa chambre et livrée au plus sombre désespoir. Elle refusa, durant plusieurs jours, de prendre même quelque nourriture. Le roi vint la voir et la trouva si désolée qu’il se mit à son service le plus généreusement et le plus aimablement du monde pour adoucir un peu sa douleur. (7).

Calmée peu à peu et ayant repris quelques forces, la princesse affligée songea à retourner dans sa Bretagne. Elle mit ordre à ses affaires, et ayant rétabli la chancellerie de Bretagne, elle retourna, quelques jours après la mort du roi, reprendre possession de son Duché, au milieu de ses bien-aimés Bretons.

Trébuchet, son historien, raconte que la reine veuve, fit son entrée à Nantes au milieu d’un cérémonial aussi solennel que les circonstances pouvaient le permettre. Les Nantais la reçurent avec honneur sous un dais de velours noir, précédée d’étendards de satin blanc et suivie de croix noires et de bannières aux lys d’or. Elle se rendit à la cathédrale où l’évêque, à la tête de son clergé, fit son éloge. Cette réception eut un caractère grave, comme il convenait au deuil encore récent de la bien-aimée souveraine. Sa physionomie, autrefois si radieuse et si riante n’exprimait plus que la tristesse et l’abattement. Le peuple, heureux de la

revoir, n’osait cependant, par respect pour sa douleur, faire éclater en sa présence la joie qu’il ressentait. Elle s’occupa immédiatement de l’administration de son Duché, publiant des édits, frappant des monnaies et convoquant à Rennes les Etats de sa province.

Alors, le nouveau roi de France, Louis XII, qui venait d’être sacré à Reims, songeait déjà à empêcher la Bretagne de se séparer de nouveau de son royaume. Malgré le contrat de Langeais, il craignait que la Bretagne ne s’alliât avec les ennemis de la France. Louis XII avait épousé Jeanne, fille de Louis XI, par contrainte et pour obéir aux ordres d’un roi auquel il était dangereux de résister. Il sollicita de Rome, la rupture de son mariage, qu’il obtint après un long et sérieux examen. Puis, pour des raisons politiques qui s’expliquent d’elles-mêmes, il entama des négociations avec Anne de Bretagne pour la gagner à convoler en mariage avec le nouveau roi de France qu’il était.

Les envoyés de Louis XII ayant convaincu la duchesse que le mariage du jeune roi avec Jeanne de France avait été dûment et régulièrement annulé, Anne de Bretagne consentit à ce nouveau mariage pour être conforme à ses anciennes promesses et pour affermir sa protection sur son propre pays. Il est à croire que quelques historiens ont dépassé la vraisemblance des faits en insinuant qu’Anne de Bretagne, du vivant de Charles VIII, son époux, entretenait des sentiments de particulière affection pour le duc d’Orléans, qui devait être plus tard Louis XII et qui, aujourd’hui, la demandait en mariage. Brantôme, dans son livre des “Dames illustres” en fait l’allusion. Mais rien, dans la vie privée de la reine Anne, ni dans son caractère, ni dans ses habitudes, ni dans les témoignages de ses contemporains et de ses intimes ne peut donner raison aux fantaisies de cette légende. Si elle accepta cette seconde union royale de la Bretagne à la France, c’était par souci de fidélité à ses engagements antérieurs.

En vérité, ce nouveau mariage se présentait sous un signe bien différent du précédent. Cette fois, elle n’était plus une enfant, mais une reine de vingt-deux ans, expérimentée, mûrie par de lourdes épreuves, et habituée à la gouverner des peuples comme d’elle-même. Ce n’était plus la fiancée conquise à la pointe de l’épée, mais la souveraine régnant sur des Etats fidèles à son autorité. Elle recevait son nouvel époux dans la terre libre de ses pères, au château de ses propres ancêtres, sous le toit de sa famille, où elle avait vu le jour et passé son enfance.

D’ailleurs, Louis XII s’appliqua à lui faire oublier, par son nouveau contrat, ce que le précédent pouvait avoir eu de blessant pour elle et pour sa liberté. D’après le nouveau contrat, Anne est reconnue et peut s’appeler “vraie duchesse de Bretagne”. Le

roi s'y engage à ne rien modifier aux lois de Charles VIII. "Les Etats du pays, ajoute la déclaration, seront régulièrement convoqués et aucun impôt ne sera prélevé sans leur consentement. La noblesse bretonne ne sera pas obligée de servir le roi à la guerre en dehors de la province, sauf en cas d'extrême nécessité et avec le consentement de la reine et de ses Etats." Enfin, la reine Anne conservera le gouvernement de la Bretagne, qu'elle n'avait pas exercé du temps de Charles VIII.

Les noces royales d'Anne de Bretagne et de Louis XII furent célébrées à Nantes le 8 janvier 1499, devant la cour du roi, et en présence des grands du royaume et de la province : le cardinal Georges d'Ambroise, les élèves de Luçon, de Saint-Brieuc et de Quimper, le prince d'Orange, le vicomte de Rohan et les maréchaux de Gié et de Rieux.

À l'occasion de son mariage, la duchesse-reine fit distribuer d'abondantes aumônes aux pauvres si nombreux de sa Bretagne. Elle fit de riches cadeaux à toutes les églises et chapelles de son duché. Elle allait être de nouveau enlevée à son peuple, mais elle tenait à s'y attacher par les liens infrangibles de la bonté, de la justice et de l'affection souveraine.

La cour de France laissa Nantes pour se rendre au château de Blois où Louis XII était né et qu'il affectionnait particulièrement. Anne y forma sa propre cour, d'une suite de dames et de demoiselles d'honneur, choisies parmi les plus dignes dans le royaume. C'est elle qui, la première, introduisit des dames à la cour royale. Et cette cour devint une école où la noblesse de France venait se former à l'étiquette, aux belles manières, et prendre des habitudes de sagesse et de haute distinction. Elle fut aussi la première reine de France à avoir ses gardes particuliers, formés de deux groupes : le premier de gentilhommes français, et l'autre de gentilhommes bretons. Chaque fois qu'elle apercevait ceux-ci sur la haute terrasse de la salle d'armes, au château de Blois, elle allait vers eux en souriant et s'écriait : "Voilà mes Bretons qui m'attendent!"

Le mariage de Louis XII fut presque aussitôt suivi d'une heureuse expédition militaire en Italie, et qui se résuma en vingt jours à la conquête du duché de Milan. Le roi de France entra en triomphe dans la ville le 2 octobre 1499, et les mères envoyèrent au devant de lui, leurs enfants qui chantaient des hymnes et jetaient des fleurs de lauriers sur son passage, en le proclamant le grand Roi. Voulant se montrer gracieux et magnanime, Louis XII accorda des faveurs à la noblesse milanaise, diminua les impôts du peuple, restitua les domaines confisqués et rétablit l'ordre et la paix dans ce duché redevenu province française.

* * *

À la fin d'octobre de cette année, le Roi rentra en France où son épouse venait de lui donner une fille, baptisée sous le nom de Claude. Le roi et la reine se fixèrent à Lyon au printemps de l'an 1500. C'est là qu'eut lieu le tournoi fameux des sept chevaliers de la reine Anne contre les sept chevaliers du roi Louis XII... Tout le long de l'été, les royaux époux parcoururent la France et la Bretagne, de Roanne à Nantes et, rapporte un chroniqueur, LeRoux de Lincy, ils furent accueillis partout avec le plus grand enthousiasme. Aussi la reine fit-elle distribuer, par son

trésorier de l'épargne, des quantités considérables de vêtements et de tapisseries qui furent d'un grand secours aux hôpitaux nécessiteux.

Cette année-là, l'archiduc Philippe, souverain des Pays-Bas, qui était en bonne amitié avec Louis XII, avait eu un fils de son épouse Jeanne de Castille, fille de Ferdinand et d'Isabelle d'Espagne. Le petit prince fut baptisé sous le nom de Charles et devait régner plus tard sur plusieurs royaumes, sous le nom de Charles-Quint. Philippe proposa à Louis XII de fiancer son fils Charles à la princesse Claude de France et d'assurer la souveraineté du duché de Milan à ce jeune couple, dès qu'il serait en âge de régner. L'accord fut signé à Lyon en août 1501.

En avril 1501, Louis XII dut partir en guerre contre le royaume de Naples qui venait de s'agiter contre la souveraineté française. Cette guerre dura plus d'un an et fut marquée successivement de victoires et d'échecs. Naples et Milan, plusieurs fois occupés et plusieurs fois perdus, il ne resta guère à la France que la mémoire des faits glorieux dont s'illustrèrent des guerriers demeures célèbres : Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche, la Trémouille, Gaston de Foix et le duc de Nemours.

Durant cette séparation, la reine Anne écrivait souvent au roi, son époux. Quelques-unes de ces lettres étaient composées en vers latins, d'autres en prose et en vers français, dont la rédaction était confiée au poète-secrétaire Fausto Andrelin. Toutes ces lettres ont été conservées dans des albums de vélin manuscrits, aux armes du roi et de la reine, sous de riches reliures à fermoirs d'or, et enluminés par des moines et des artistes du temps. Nous avons eu la joie d'admirer quelques-unes de ces enluminures, notamment celles du maître Jean Bourdichon. Ces trésors artistiques sont conservés à la Bibliothèque Nationale de Paris, et le recueil qui les renferme a pour titre "Les Heures d'Anne de Bretagne."

Les fines miniatures qui ornent ces recueils précieux, complètent la documentation de l'histoire sur la vie intime, l'habillement, l'ameublement et les armoiries d'Anne de Bretagne. La duchesse-reine y apparaît, dans ses appartements, tendus de draperies à teintes sombres, mais où tranche la blancheur de l'hermine et de la cordelière; on sait qu'Anne de Bretagne porta de tout temps une cordelière blanche, comme les moines, en guise de ceinture, même avec ses vêtements de cour. À ses pieds est couché un petit chien blanc; autour d'elle, assises par terre, des princesses et des dames d'honneur. Ailleurs, la reine majestueuse est sous un dais de velours rouge parsemé de lis d'or et d'A couronnés, dans une salle somptueuse, toute tapissée d'armoiries où apparaît à profusion la cordelière, symbole de son culte pour Saint-François, le pauvre d'Assise; devant elle, est une petite table où la reine écrit ses lettres conjugales. Ces albums contiennent encore plusieurs illustrations des armes de la reine, et que l'on reconnaît à l'hermine blanche surmontée de sa devise : "Potius mori quam foedari; plutôt mourir que se souiller."

* * *

Louis XII et ses armées avaient essayé des revers désastreux en Italie. Aussi, en 1503, le roi songeait à rentrer en France, après avoir conclu une paix honorable. Entre temps, la reine Anne lui avait donné

deux fils et les avait vu mourir en bas âge. La princesse Claude grandissait en âge et en grâces et le fils de l'archiduc Philippe allait devenir son époux par un mariage officiel signé à Blois, en septembre 1504. Par ce mariage, Anne de Bretagne espérait assurer une nouvelle et puissante protection à son pays natal. Elle inspira Louis XII dans la rédaction du contrat et de deux traités collatéraux, prévoyant l'héritage des nouveaux conjoints. Car la reine Anne n'oublia jamais sa province et n'eut jamais plus grand souci que d'assurer le bonheur de ses chers Bretons. Aussi le roi, dans ses moments de belle humeur, la nommait-il avec complaisance "sa Bretonne", faisant allusion à son caractère opiniâtre et à son indéfectible amour pour la Bretagne.

Les qualités et les défauts de ce caractère s'accroissaient, comme bien on pense, chez la reine Anne à mesure qu'elle avançait en âge et en autorité. Le roi ayant été plusieurs fois malade, de 1504 à 1506, elle résolut elle-même de vider quelques vieilles querelles politiques et de faire justice de quelques infidélités notoires qu'elle ne pouvait supporter. C'est ainsi qu'elle fit faire une enquête sévère contre l'administration du maréchal de Gié, Pierre de Rohan, gouverneur de la ville d'Angers, qui s'était opposé au transport en Bretagne de certaines valeurs et certains mobiliers du royaume par la reine, durant les maladies du roi. Ce vieux guerrier, dépouillé de ses honneurs, se retira dans son château du Verger pour y terminer sa paisible vieillesse entouré de la considération publique. Loin de s'affaiblir dans la tristesse, il se choisit un emblème qui en dit long sur sa philosophie de la vie; cet emblème consistait en un chapeau à larges bords, portant cette devise : "À la bonne heure nous prit la pluie." En effet, il avait joui assez longtemps des privilèges de la gloire pour songer à se reposer. Anne de Bretagne ne lui garda point rancune de cette ironique bonhomie. Mais, des historiens ont jugé sévèrement la conduite de la souveraine en cette circonstance.

* * *

Vers cette époque, Anne de Bretagne obtint du roi la permission d'aller visiter ses Etats. Et partout sur son passage les grands de la province comme le menu peuple se portèrent au-devant d'elle, pour lui prodiguer les plus grands honneurs. A Morlaix, la reine présida au mariage du vicomte de Lautrec avec Françoise de Foix, qui avait été élevée à la cour et qu'elle affectionnait beaucoup. De là elle se rendit en pèlerinage de dévotion à Notre-Dame du Folgoet et de Saint-Jean-du-Doigt, où elle fut guérie miraculeusement d'un mal d'yeux. Elle fit, à ce dernier endroit, un don princier à la chapelle. Elle eut prolongé son séjour en Bretagne si le roi, de nouveau malade, ne l'avait rappelée en France.

A son retour auprès du roi, elle le trouva résolu à rompre les fiançailles de leur fille Claude avec le prince Charles. Les Etats généraux de Tours en 1506 avaient prévu un grave danger politique dans cette alliance et suppliaient le roi d'y mettre fin avant l'intervention de la couronne d'Espagne. On proposait de marier Claude au duc d'Angoulême, neveu du roi. Cette session des Etats généraux à Tours est restée célèbre dans l'histoire de l'ère nouvelle qui allait s'ouvrir. Louis XII y avait été proclamé le "Père du peu-

ple" et comblé de protestations bienveillantes de la part de ses sujets. Touché jusqu'aux larmes, le roi qui se sentait faiblir, acquiesça et promit de gagner la reine au consentement nouveau. Il y parvint non sans peine, quoique aidé des représentants bretons qui abondaient dans le projet des tourangeaux.

Anne de Bretagne s'obstina à différer son consentement. Claude n'était d'ailleurs qu'une enfant. Mais, Louis XII, pour une fois, prit le haut ton, et l'accord définitif eut lieu le 21 mai 1506; le mariage fut conclu dans une assemblée solennelle, avec François, duc d'Angoulême, qui devait régner si glorieusement de 1515 à 1547, sous le nom familier pour nous, de François Ier.

Je ne serais pas surpris qu'en ce moment surgissent en vos mémoires les deux vers gravés par ce monarque sur l'une des cheminées intérieures du château de Blois :

"Souvent femme varie;

"Bien fol est qui s'y fie!..."

* * *

Vers la fin de mai 1506, le roi vint lui-même à l'assemblée des Etats généraux de son royaume, annoncer la joyeuse nouvelle du consentement de la cour aux fiançailles de la princesse Claude avec le duc d'Angoulême. Il invita les députés à la cérémonie, qui eut lieu au château de Plesis-lez-Tours. Le chancelier du roi lut devant la cour et les représentants du peuple, assemblés pour cette cérémonie, le contrat qui assurait à la future reine, les domaines d'Asti, de Blois, de Soissons et de Coucy, avec cent mille écus d'or donnés par la reine Anne.

Après cette lecture, le vieux comte Gaston de Foix apporta dans ses bras la jeune princesse, qui n'était âgée que de six ans et le cardinal d'Amboise bénit les anneaux de fiançailles. Les princes de France et de Bretagne et les députés présents jurèrent de vouer leur vie et leurs biens à la réalisation du mariage effectif que tous avaient souhaité pour le bien général du royaume. Cette bonne nouvelle fut accueillie avec une joie exhubérante en Bretagne surtout, où la fille de la reine Anne était déjà aimée et attendue à l'égal de sa mère.

En 1509, le Roi Louis XII fut obligé de prendre part à la nouvelle campagne des armées françaises en Italie, contre Gênes qui s'était soulevé. Anne de Bretagne était loin d'encourager ces guerres ruineuses. Mais comme elle pouvait jouir des revenus de son Duché, elle en profita pour faire du bien autour d'elle. Elle combla de générosités les pays bretons et autres provinces du royaume. Elle encouragea les artistes et les gens de lettres, les monastères et les évêchés, embellissant et enrichissant les monuments d'architecture qui restent aujourd'hui, à Nantes, à Rennes à Léon, comme à Tours, à Lyon et à Paris, les témoignages éloquentes de la haute culture et du sens artistique de la reine des Bretons... C'est elle qui fit construire le couvent de l'Observance à Lyon et qui donna à Saint-François de Paule, le château de Nigeon pour y établir sa communauté. "On voyait, ajoute le chroniqueur Mézeray, des milliers de pauvres l'attendre au sortir de son palais, pour recevoir ses aumônes."

Anne de Bretagne, à la cour de France, était un modèle de vertu et de savoir-faire, aussi écoutée de ses dames d'honneur qu'elle en était aimée. Ces dames étaient ordinairement au nombre de cinquante. Mais jamais elle ne refusait d'y accueillir les jeunes filles de beau caractère qui lui étaient recommandées et voulaient se ranger sous sa direction. Parmi ces dames et ces demoiselles, l'histoire relève des noms illustres : c'est Charlotte d'Aragon, madame de Montpensier, Catherine et Germaine de Foix, Marguerite de Valois d'Angoulême, Jeanne de Rohan, Blanche de Montbazou, Louise de Bourdeille et Catherine des Barres. Pour leur donner le bon exemple, Anne de Bretagne travaillait avec elles, tous les jours, et les occupait à des ouvrages de tapisseries, de tricots, de broderies, d'ornements d'églises, et le reste. Elle leur enseignait la simplicité, la bonté, la charité, tous les sentiments qui édifient la vraie noblesse du cœur et qui rendent la vie d'une femme utile et bienfaisante. Elle leur faisait donner des leçons de chant, de musique, de dessin, de peinture et de danse. Ses domestiques étaient choisis parmi les ménestrels, chanteurs populaires, et les troubadours du temps étaient toujours bien accueillis à sa cour. Ses trouvères bretons surtout sont restés légendaires : ce sont Guillaume le Clerc, Riom et Jean Josse, Préjent Jagu et Ivon le Brun, qui avec Jacques Lorignière, Jehannot Dubois,

Paul et Jérôme, ont partagé la gloire d'avoir bercé les rêveries tristes ou joyeuses de la reine la plus aimée de toute la Bretagne et de toute la France.

* * *

Au milieu de ces splendeurs, dans cette atmosphère de bonté et de beauté que la légende idéalise, Anne de Bretagne se sentit soudain frappée d'un mal cruel et qui ne pardonne pas. Elle ne songea dès lors qu'à se préparer à la fin, par les secours de la religion. Le confesseur du roi la visitait et l'assista jusqu'aux derniers moments. Elle mourut le 9 janvier 1514, à l'âge de trente-sept ans, encore à la fleur de son âge.

Avec elle s'achevait le dernier chant de la grande épopée celtique, le cycle légendaire de l'héroïsme rude, de la vaillance aventureuse. Les "loups bretons", durant dix siècles n'avaient guère cessé de grincer des dents. Anne la duchesse, leur avait appris la douceur, la patience et la soumission. Leur indomptable énergie allait désormais se dévouer au service de la France. Et ces loups enchaînés, malgré des tressauts de révolte parfois, deviendront, aux heures périlleuses de la patrie adoptée, le rempart vivant et inexpugnable par-dessus lequel on ne passe pas.

(7) Roy, op. cit.

(Fin)

UNE BELLE APPRÉCIATION

À propos d'une causerie donnée devant les membres de la Société des Arts, Sciences et Lettres, par M. Rolland-G. Gingras, organiste et directeur de chorale, sur les hymnes nationaux en Amérique, nous sommes heureux de reproduire ici une flatteuse appréciation venant de M. Fred. Pelletier, critique musical de Montréal, qui a écrit ce qui suit, dans le "Devoir" du 3 janvier courant :

M. Rolland-G. Gingras, directeur des Chanteurs de Saint-François d'Assises, à Québec a donné, à la Société des Arts, Sciences et Lettres de la capitale, une causerie sur les hymnes nationaux des deux Amériques. M. Gingras est particulièrement documenté sur cette question, comme sur d'autres qui ressortent du folklore; les Noël's, par exemple, dont l'origine lui fournit l'an dernier les matériaux d'une intéressante conférence.

Il a commencé par poser un principe qu'il vaut la peine de ne pas perdre de vue : c'est que des paroles et de la musique, c'est la dernière qui fait l'hymne national. À défaut de preuves données par ce conférencier avec la documentation dont il dispose, on peut apporter, à l'appui de sa thèse, des confirmations assez nombreuses. Le *God Save the King* semble être le seul hymne national dont on chante au concert trois

couplets et combien parmi les Anglais en connaissent plus que le premier. Chez les Français moyens, je n'ai jamais rencontré un seul qui pût chanter plus que le premier couplet de la *Marseillaise*. Ceux qui, chez nous, savent le second couplet d'*O Canada* sont rares. Aux Etats-Unis, on ne sait pas bien si l'hymne national est *My Country 'tis of thee* qui se chante sur l'air du *God Save the King* ou le *Star Spangled Banner*, mais combien d'Américains en connaissent les paroles? *Deutschland uber Alles im der Welt* n'est pas l'hymne national allemand ni prussien; c'est le chant autrichien et il a été écrit par Haydn. Le fait que pendant la dernière guerre, les Allemands l'ont chanté partout n'empêche pas que l'air de l'hymne officiel prussien est encore celui du *God Save the King* avec des paroles à la gloire du *Vaterland*. Remarquons en passant cette vogue de la musique attribuée à Haendel, à moins qu'il ne l'ait volée à Lulli. Puisque les paroles en sont interchangeables, n'est-ce pas une preuve de plus pour M. Gingras que c'est la musique et non les paroles qui font l'hymne national?

M. Roland Gingras s'est créé une spécialité qui fera de lui une autorité en matière d'hymnes nationaux, il faut l'encourager à persévérer dans cette voie.

DEUX MOTS D'EXPLICATION SUR SON ATTITUDE

NOTRE REVUE

par G.-E. Marquis gérant de
la rédaction

Depuis au-delà de douze ans, le "Terroir" va son petit train et fournit à ses lecteurs, chaque mois, quelques pages de lecture d'un caractère tout spécial. Nos abonnés le savent, c'est le genre *régionaliste* que nous cultivons, non pas que nous fassions fi des autres, mais nous croyons qu'une revue se consacrant à cette cause, n'est pas de trop au Canada français.

Le "Terroir" organe officiel de la Société des Arts, Sciences et Lettres, veut s'appliquer à développer, autant que possible, le programme élaboré par ses fondateurs, programme que leurs continuateurs se font un devoir de suivre, suivant les circonstances.

L'on a sans doute remarqué que notre revue, contenant 24 pages de texte, chaque mois, ne renferme que de l'inédit. De plus, elle s'applique à donner à ses lecteurs une lecture substantielle et variée, sans jamais perdre de vue un seul instant la formation morale de ceux qui veulent bien parcourir ses pages. Si "l'art pour l'art" est l'idéal cultivé par certains esprits soi-disant supérieurs, nous ne croyons pas qu'il faille "lire pour lire" seulement, et risquer de puiser dans ces lectures des sophismes ou encore des images qui souillent plutôt l'âme, quand elles ne les mettent pas dans des sentiers conduisant à l'indifférence religieuse et au mépris de nos saines traditions.

"Votre revue est trop sérieuse", nous a-t-on dit parfois. Possible! Mais comme elle s'adresse à une élite, nous croyons que celle-ci est en mesure de l'apprécier à sa juste valeur, pour les idées dont elle s'est faite le défenseur et pour le programme qu'elle s'est tracé et qu'elle s'efforce de suivre; aussi, pour la tâche qu'elle s'est imposée et dont elle n'a pas voulu se départir depuis au-delà de douze ans.

Maintes revues, même de langue française, chez nous, se contentent de reproduire des feuilletons, des historiettes et autres pages qu'aiment à parcourir les esprits frivoles, ceux qui préfèrent se nourrir de chimères plutôt que de bonnes vérités. Nous n'avons pas à faire ici le procès de ces revues, mais nous croyons qu'il y en a déjà trop chez nous et que la plupart d'entre elles contiennent bien peu de pages capables de former un esprit canadien, ou de laisser des traces réellement salutaires dans l'âme de ceux qui les parcourent.

L'on nous a encore demandé parfois d'ajouter quelques histoires gaies, des mots pour rire, etc. La chose serait facile, car il existe des montagnes de livres et de revues qui en sont remplis et nous n'aurions qu'à puiser dans cet amas, si nous voulions, mais nous croyons

qu'il y a déjà trop de revues qui s'alimentent à ce réservoir pour que nous fassions comme elles. Il y a quelques jours, nous demandions à un marchand d'articles pour fumeurs et qui vend en même temps des journaux, des revues et des magazines, le nombre de magazines américains mis en vente sur ses tablettes. "Au moins 250", répondit-il. Sur ce nombre, on pouvait en relever tout au plus une douzaine comme nous l'avons dit il y a un instant, qui méritent d'être lues par des gens sérieux. La plupart des autres sont faites à l'américaine: couverture très brillante, pour attirer les yeux, capter l'attention, quand l'intérieur, bien souvent, ne contient que des choses insignifiantes, frivoles et d'un caractère qui ressemble beaucoup au jazz des yankees.

A côté de ce monceau de revues, aux robes ou chairs multicolores, l'on peut voir quelques périodiques de chez nous, mais dont le tirage, dans la plupart des cas, est plutôt restreint.

Nous n'avons pas la prétention de croire que notre revue est un modèle du genre et qu'elle ne pourrait pas être améliorée, bien au contraire, et c'est pourquoi nous serions heureux de recevoir des suggestions de nature à la rendre plus intéressante et plus populaire, sans pour cela, encore une fois, mettre notre drapeau en poche, car nous estimons que notre revue est faite pour une élite, et l'élite ne se nourrit pas à la même table que la foule.

Nous comptons, parmi nos lecteurs, un grand nombre de membres du clergé, des éducateurs dans toutes les sphères, des professionnels, des fonctionnaires, etc.

Nous voulons bien améliorer notre revue, mais non la déformer, la maquiller et la ravalier jusqu'au niveau de ceux qui veulent avoir de la lecture pimentée ou qui souhaitent qu'on leur serve des plats faisandés comme il s'en trouve dans un trop grand nombre de périodiques de chez nous et d'ailleurs.

Nous avons conscience de notre mission et nous ne voulons pas, pour aucune considération, oublier pour un seul instant, que les rédacteurs du "Terroir" sont des éducateurs. Si cette mise au point déplaisait à quelques-uns de nos lecteurs, nous le regretterions infiniment, mais nous sommes prêts à faire le sacrifice de leur patronage, s'il le faut, afin de toujours rester fidèles à notre idéal.

Le Régime Seigneurial au Canada

Par G.-E. Marquis.

(Suite)

V

Les Banalités

Au nombre des privilèges dont jouissaient les seigneurs de la Nouvelle-France, au sujet de banalités, énumérons les moulins à farine et le four à cuire le pain; l'on peut omettre immédiatement la dernière obligation, parce qu'elle ne fut à peu près jamais mise en force.

Quant au moulin banal, il a existé chez à peu près tous les seigneurs, puisque ceux-ci étaient tenus, par la concession même qu'ils avaient reçue, d'en ériger un au bénéfice de leurs censitaires, sur leur seigneurie. Le premier moulin à farine dit banal fut établi en 1652, d'après une ordonnance du gouverneur de Lauzon. Cette ordonnance fut reconnue par un édit du Conseil Souverain du 28 mars 1667. La mouture que chaque seigneur pouvait exiger de ses censitaires, lorsque ceux-ci apportaient du grain à son moulin, était du quatorzième, c'est-à-dire que le meunier gardait un minot sur 14 qui avaient été moulus. Non seulement les seigneurs étaient tenus d'ériger des moulins à farine sur leurs seigneuries, mais ils devaient prendre les mesures nécessaires pour que les habitants y apportassent leur blé, sans trop de difficulté, sur des chemins carrossables. Toutefois, comme il y avait de grandes distances à parcourir pour un bon nombre de censitaires, l'on choisissait surtout les mois d'hiver pour transporter ce grain par des chemins tracés sur la glace des rivières ou des lacs. A cette époque, il n'y avait d'autre moyen de vanner le grain et particulièrement le blé, que le van rudimentaire que nous avons tous connu. Les premiers cribles furent introduits dans la Nouvelle-France, en 1732, et c'est le roi de France lui-même qui envoya les six premiers, qui furent distribués dans les seigneuries de Sault-à-la-Puce, Petit-Pré, Beauport, Pointe-de-Lévis, St-Nicolas et Ste-Famille.

La plupart des moulins à farine étaient construits de bois, mais un grand nombre étaient faits de pierre, et l'on avait adopté la forme cylindrique pour ceux-ci. Dans bien des cas, ils servaient de fort pour défendre certaines places contre l'attaque des Indiens, et c'est pourquoi l'on voit encore, sur les murs de quelques-uns de ces vieux moulins, des ouvertures, qui servaient jadis de meurtrières. Celui de la seigneurie de St-Sulpice, à Montréal, était un véritable fort et il était considéré comme imprenable.

Les seigneurs étaient-ils tenus de moudre ou étaient-ils obligés de recevoir, dans leurs moulins, tous les grains de leurs censitaires, ou ce privilège était-il limité au blé seulement? C'est là une question qui fut très controversée, mais qui fut tranchée un jour par l'intendant, qui déclara que les seigneurs devaient recevoir tous les grains récoltés par leurs censitaires, pour être moulus dans le moulin banal.

Le censitaire pouvait-il acheter du grain et le faire moudre au moulin banal? Une autre question controversée, mais il fut décidé que le censitaire devait s'en tenir à la récolte provenant du lot qui lui avait été concédé seulement.

Quant au four banal dont nous avons parlé tout à l'heure, il n'y a que trois ou quatre seigneurs qui en érigèrent au bénéfice de leurs censitaires, bien qu'il y eut une clause dans l'acte de concession d'une terre à un censitaire, obligeant celui-ci à apporter la pâte destinée au pain au four banal érigé par le seigneur, moyennant, naturellement, une certaine redevance.

Il eut été insipide d'exiger que les censitaires apportassent leurs pains au four banal, quand ceux-ci demeuraient à plusieurs lieues de ce four. En hiver, la pâte eut été gelée et bien difficile alors d'obtenir un pain nutritif en passant par le four banal, dans ces circonstances.

Comme nous venons de l'exposer brièvement, ces banalités consistaient, en somme, à peu de chose et, à cette époque où il n'y avait pas de communication, excepté par les rivières, à bien dire, il était sage d'exiger que les seigneurs construisissent un moulin banal sur leurs seigneuries, afin d'encourager les cultivateurs à produire du grain davantage et à s'attacher de plus en plus à la terre qui leur avait été concédée moyennant certaines légères redevances et obligations envers le seigneur.

Quand on voit des hommes comme Talon, Raudot, Hocquart, s'appliquer à mettre ce système en valeur, l'on ne peut hésiter un moment à reconnaître que ce moulin banal était encore ce que l'on pouvait recommander de meilleur à cette époque.

L'on pourrait encore énumérer bien d'autres petits privilèges que possédaient les seigneurs, comme, entre autres, donner trois jours de corvée par année, pour travailler sur la terre des seigneurs mêmes, ou à la confection des chemins publics, mais nous croyons mieux ne pas insister sur ces détails, pour en arriver plus rapidement à un autre aspect de la question.

VI

Justice Seigneuriale

Nous l'avons déjà mentionné auparavant, les seigneurs avaient droit de basse, de moyenne et de haute justice, et ce depuis la formation de la Compagnie des Cent-Associés, en 1627. Ce droit fut exercé jusqu'en 1647, alors que fut organisé l'Ancien Conseil, composé du gouverneur, du supérieur des Jésuites et de quelques notables élus par les syndics de Québec, Montréal et Trois-Rivières. Dans bien peu de cas les seigneurs se prévalurent de leur droit de haute justice, qui était presque toujours laissé soit au gouvernement, soit à l'Ancien Conseil, soit au Conseil Supérieur, lors de son établissement.

Toutefois, avant 1663, l'on trouve très peu de preuve de l'exercice de ce droit judiciaire possédé par les seigneurs. Au point de vue civil, l'autorité des seigneurs était presque sans limite. Ils pouvaient imposer une amende, condamner à l'emprisonnement, faire payer des dommages, ordonner que l'on fasse amende honorable à lui-même ou à un censitaire, bannir de sa seigneurie ceux qui portaient scandale, condamner les incorrigibles à être marqués au fer rouge et, de plus, à publier, pour la gouverne des censitaires, tous les règlements qu'ils jugeaient nécessaires, pourvu qu'ils ne fussent pas inconsistants avec la Coutume de Paris et les lois de la Couronne.

Le seigneur rendait justice, d'ordinaire, dans une salle de son manoir, sans aucun appareil, et l'on rapporte qu'ils étaient nombreux les habitants qui allaient soumettre leurs difficultés, leurs malentendus ou leurs querelles au tribunal de leur seigneur. Les Normands ont toujours été considérés comme processifs, et nous sommes quelque peu enclins à cette propension. Avec la conquête du pays par les Anglais, les seigneurs perdirent leurs droits de justice, mais les conquérants laissèrent aux colons restés attachés à la Nouvelle-France, leurs lois civiles. Le 1760 à 1764, le régime militaire prévalut, mais après cette période, le gouvernement civil établit un système de cours de justice et, après celui-ci, il ne fut plus question de justice privée, et c'est ainsi que les seigneurs perdirent, à cette époque, leurs prérogatives de juger, sans aucune rémunération et sans réclamation, d'ailleurs, de leur part. Nous ne croyons pas que les habitants de la Nouvelle-France y aient perdu considérablement, car ce droit d'exercer la justice que possédaient les seigneurs constituait plutôt un fardeau qu'un revenu pour eux, et c'est pourquoi ils s'en acquittaient avec plus ou moins d'attention, sans que, toutefois, on ait porté d'accusation grave contre leur manque d'esprit de justice ou d'équité.

VII

La Noblesse Seigneuriale

Celle-ci a joué un rôle de tout premier ordre dans la Nouvelle-France et son influence ne s'est pas encore éteinte au pays, bien qu'il n'y ait plus de véritables seigneurs. Comme son prototype en France, le seigneur canadien possédait un certain nombre de privilèges d'une nature plutôt honorifique, mais qui lui donnaient du prestige.

A chaque fois qu'un nouveau propriétaire prenait possession d'une terre provenant d'une seigneurie, il était obligé d'aller faire un acte de foi et hommage devant son seigneur.

Le premier mai, les habitants d'une seigneurie allaient planter un mai devant la demeure seigneuriale et, à cette occasion, il y avait ensuite fête chez le seigneur qui recevait ses censitaires.

Au point de vue religieux, le seigneur avait encore droit à certains privilèges. Dans l'église, son banc était placé à la droite, à une distance de quatre pieds de la balustrade. Tous les fidèles devaient lui céder le pas à la Table-Sainte. De même, le Mercredi des Cendres, lui et sa famille devaient, les premiers, recevoir ce signe de notre mortalité et, dans toutes les

processions religieuses, il prenait place immédiatement après le curé.

A son décès, il avait le droit d'être enterré en-dessous de l'église.

Du côté de ses censitaires, il était l'objet de plusieurs marques de respect et de déférence : chacun d'eux devaient le saluer respectueusement en le rencontrant ; donner à son équipage le droit de passage ; rester debout en sa présence.

Malgré toutes ces marques d'attention que recevait le seigneur, la concession qu'il avait reçue d'une seigneurie ou d'un fief ne l'ennoblissait pas, à peu d'exceptions près, où certaines baronnies créées dans la Nouvelle-France donnaient droit à leurs récipiendaires au titre de baron, comme nous le verrons ci-après.

Talon avait lui-même organisé certaines concessions de terre, auxquelles il avait donné les noms de Bourg-Royal, Bourg-la-Reine et Bourg-Talon. De plus, il fit l'acquisition de grandes étendues de terrains, le long de la rivière St-Charles, et il obtint du roi de France des lettres patentes consolidant toutes ses propriétés sous le titre de baronnie des Islets. Plus tard, en 1675, en reconnaissance des services qu'il avait rendus à la Nouvelle-France, la propriété ou la baronnie des Islets fut élevée au titre de comté, et c'est pourquoi Jean Talon devint, à partir de cette époque, le comte d'Orsainville, avec tous les privilèges attachés à ce titre. Notons que cette propriété du comté d'Orsainville fut achetée par Mgr de St-Valier, qui en donna une partie à l'Hôpital Général. Un autre comté fut créé au Canada : celui de St-Laurent, formé de l'Ile d'Orléans.

Les baronnies sont au nombre de 5, dont 4 au Canada et une en Acadie. Celles qui furent créées au Canada sont la baronnie du Cap-Tourmente, donnée à Guillaume de Caen ; la baronnie de Portneuf, qui était la propriété de Jacques le Neuf de la Poterie, devenu alors baron de Portneuf ; et, enfin, la baronnie de Longueuil, créée au bénéfice de Charles LeMoine, le père de 11 fils, dont 10 ont joué des rôles très importants dans l'histoire de la Nouvelle-France. Il existe encore des barons de Longueuil au Canada, mais comme la baronnie a changé de mains, c'est aujourd'hui un Canadien de langue anglaise qui détient ce titre.

L'histoire fait aussi mention de deux marquisats qui auraient été créés dans la Nouvelle-France, mais l'on connaît bien peu de chose au sujet de ces territoires.

Lors de la conquête du pays, la plupart des familles nobles retournèrent en France, d'après certains auteurs. Masères prétend qu'il n'en resta que 22.

Les seigneurs ont eu une grande influence sur la formation et la mentalité de nos ancêtres. Quelques-uns d'entre eux, comme on l'a vu, furent ennoblis, et un plus grand nombre caressaient l'espoir d'obtenir un jour le même privilège. C'est ce qui explique le zèle apporté par plusieurs d'entre eux à développer leurs fiefs afin d'être élevés à la noblesse, comme récompense de leur dévouement. Ceux qui furent ennoblis ne jouissaient pas, de la part des autorités supérieures, d'un traitement de privilège et n'étaient pas exempts non plus de payer les taxes exigées par la Couronne. Les seigneurs payaient la dime comme

leurs censitaires, et ceux qui s'étaient fait coureurs de bois et trappeurs devaient verser les impôts réguliers à la Couronne. Les seigneurs ont certainement contribué à la formation d'une élite, dont les exemples ont été considérables sur les habitants de la colonie, et les privilèges qu'ils jouissaient, au point de vue judiciaire, étaient de nature à rendre encore plus considérable cet empire que les seigneurs possédaient sur leurs censitaires. Toutefois, l'on n'a pas réussi à former ici une aristocratie seigneuriale, ni à produire un prototype de noblesse comme il en existait autrefois en France, au temps de la féodalité.

Avec la fin du régime français, la tenure seigneuriale devait perdre de sa valeur de jour en jour, pour en arriver bientôt à la demande de son abolition, qui fut formulée moins de 25 ans après la signature du Traité de Paris. Mais ce n'est pas sans raison que de nombreuses pétitions à ce sujet furent présentées aux autorités, et nous allons voir, dans un chapitre suivant, les principaux motifs invoqués à cette fin.

VIII

Abolition de la Tenure Seigneuriale

En principe, cette tenure seigneuriale fut maintenue par le gouvernement anglais et il y eut même certaines concessions de seigneuries sous la domination anglaise. Même sous le régime militaire, de 1760 à 1764, il y eut deux concessions de seigneuries faites à des Anglais, par le général Murray. Ce sont celles de Murray Bay et de Mount Murray, concédées en 1762, pour services rendus, au capitaine John Nairn et au capitaine Fraser, tous deux officiers dans l'armée régulière. Mais cette coutume devait bientôt tomber en désuétude, et le nouveau gouvernement, pour se rendre au désir exprimé par les nombreux Empire Loyalists qui fuyaient la nouvelle république américaine, résolut de leur accorder des terres, suivant la coutume existant en Angleterre, c'est-à-dire en franc et commun socage.

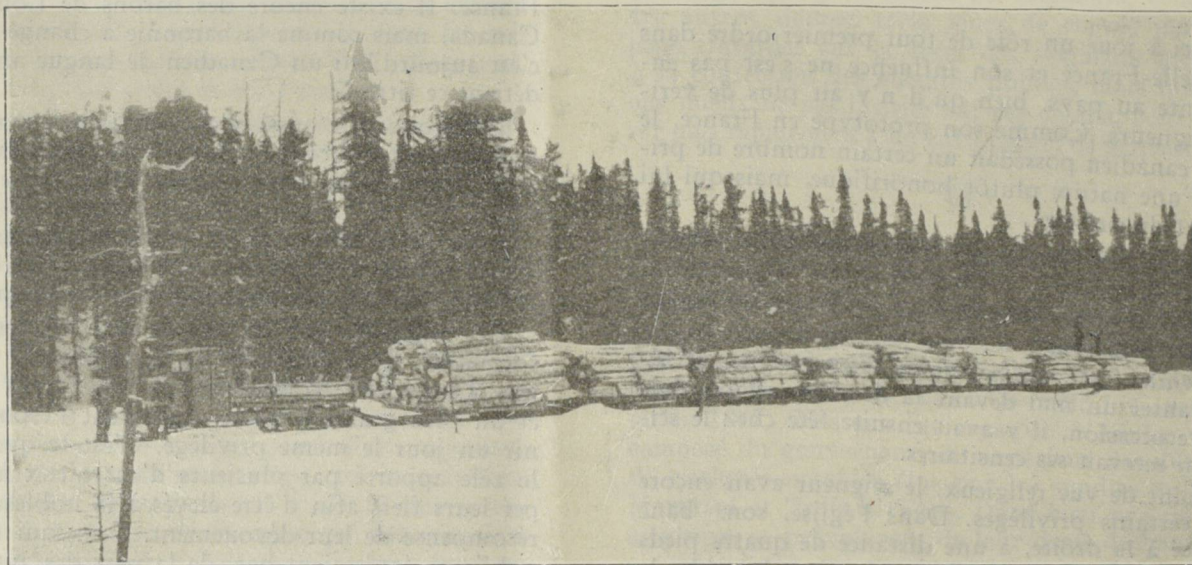
De même encore, un nombre considérable de soldats des troupes régulières, envoyées au Canada pendant la révolution américaine, prirent des terres dans la nouvelle colonie et devinrent des colons réguliers et permanents, aux mêmes conditions que les Empire Loyalists venus des colonies américaines. La plupart de ces nouveaux colons furent installés dans les Cantons de l'Est, bien qu'un plus grand nombre aussi se dirigea vers les Provinces Maritimes et le centre du Canada, où se trouve aujourd'hui la province d'Ontario.

La population française voyait avec un oeil d'envie la nouvelle façon généreuse et bienveillante avec laquelle les nouveaux venus étaient traités et surtout la facilité avec laquelle ils obtenaient des terres en franc et commun socage, c'est-à-dire libres de toute obligation, et c'est alors qu'ils commencèrent à réclamer les mêmes privilèges pour eux. Les seigneurs eux-mêmes demandèrent que leurs propriétés fussent converties en tenures libres, comme celles des nouveaux colons.

Dès 1790, un comité fut nommé pour étudier cette question de la conversion de la tenure seigneuriale en tenure de franc et commun socage. Les raisons énumérées par les seigneurs requérants étaient très probantes, mais ce n'est que bien longtemps après que ces raisons devaient triompher et amener l'abolition de la tenure seigneuriale au Canada.

La première loi qui conduit à l'abolition de la tenure seigneuriale fut passée par le parlement impérial, sous le nom de "Canada Trade Act", en 1822. Cette loi pourvoyait aux moyens à prendre pour obtenir une commutation volontaire, c'est-à-dire changer la tenure seigneuriale en franc et commun socage et autres privilèges se rapportant à la même question. Mais c'est surtout le rapport de lord Durham qui hâta la solution de ce problème.

(A Suivre)



Le cheval-vapeur a remplacé le cheval... tout court.

BIBLIOGRAPHIE

A PROPOS D'UN LIVRE RECENT

"Frère Ferdinand Verret" par le R. P. Narcisse Cotnoir O. M. I. (1)

Un jeune et distingué prêtre de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée vient de publier un petit fascicule des plus intéressants sur la vie du Frère Verret que 90% des québécois ont connu. Écrit dans un français simple et clair (à la façon de Louis Veillot) et d'une agréable toilette typographique, cet ouvrage se recommande par son auteur et son sujet.

Le premier chapitre nous donne un aperçu de Québec à l'époque de la naissance du héros (octobre 18-51) et une peinture de la rue du Prince-Edouard où était située la maison natale "non loin des vieux murs de l'Hôpital Général." Puis nous voyons le Frère Verret enfant accompagnant sa "grande soeur, qui était aussi sa marraine, aux offices de la paroisse St-Sauveur où, tous les matins, elle allait à la messe. Il paraît qu'elle exigeait de son protégé qu'il l'accompagnât fidèlement quoique si jeune encore, et cela pour la messe de cinq heures et quart. Rendu à l'église, l'enfant servait la messe à laquelle assistait sa compagne."

Puis l'auteur nous parle de sa vocation et nous présente le novice, le profès, le missionnaire (Témiscamingue); il nous fait connaître ses vertus, sa charité, son obéissance, son amabilité, et nous raconte sa mort.

Tous ceux qui ont connu le Frère Verret à la sacristie de St-Sauveur seront heureux de parcourir ce petit livre. On aimera à relire ce que l'on sait déjà, à revoir par l'imagination et le souvenir ce vieux saint qui, malgré sa démarche plutôt hésitante et ses gestes un peu lents, trouvait la possibilité de s'occuper de la tenue des livres, des comptes d'église, des honoraires de messes, des taux des funérailles, des mariages, de la vente des objets de piété, de la préparation des ornements sacerdotaux, des registres, des enfants de chœur etc., sans pour cela négliger un exercice de la communauté. Il était à la fois sacristain, teneur de livres, administrateur, etc., et cela pendant 37 ans. Ce qui ne l'a pas empêché de s'occuper pendant plus de 40 ans de la propagande en faveur de la "Bannière de Marie Immaculée" revue publiée par les RR. PP. Oblats. Ce n'était pas un frère c'était une communauté, il résumait un groupe de frères convers. Jamais un oubli, jamais une défaillance de mémoire; je me rappelle qu'étant organiste à cette paroisse, à chaque matin où il y avait un office à jouer, le Frère Verret m'éveillait par la sonnerie du téléphone une heure d'avance et je sais qu'il le faisait aussi pour les cahntres afin de s'assurer que chacun serait à son poste. Quand, certains matins, nous étions levés exceptionnellement plus à bonne heure, je me rappelle fort bien avoir dit quelques fois à ma mère: "Dans quelques minutes le Frère Verret va appeler," et cela ne manquait jamais. Exception faite de ses vertus, je crois que la vie de ce homme peut se résumer en un mot: *ordre*.

Souvent, quand un paroissien avait une douleur morale exigeant consolation et réconfort, il se rendait au presbytère et demandait... le Frère Verret plutôt qu'un prêtre.

(1) Édition de la Maison provinciale, 725 rue Merrimack, Lowell Mass U. S. A. (dix sous l'exemplaire.)

Il avait imaginé une liste d'objets du culte permettant de trouver ce dont on avait besoin dans un minimum de temps. Cette liste est conservée et encore consultée à St-Sauveur.

Un homme aussi "bien doué, aurait brillé dans le monde. Aux heures de parloir, son bureau était entouré de visiteurs. On venait le voir et le consulter. Il fallait mesurer l'à-propos de ses remarques et la justesse de ses décisions. Ce n'était pas toujours chose facile d'amener es interlocuteurs à une prompte entente, relative aux funérailles. Les intéressés désirant témoigner à leurs défunts, toute l'affection possible, eussent désiré plus d'éclat aux cérémonies, sans pouvoir raisonnablement encourir de pareille dépenses; c'est alors que la sagesse du sacristain était mise à contribution.

Ce qui explique qu'à la mort de ce religieux, préposé, durant 37 ans, aux comptes de l'église de St-Sauveur, aucune dette n'était inscrite dans ses cahiers. C'est que dans le choix des funérailles, il fallait tenir compte des circonstances... Souvent même des funérailles gratuites ont été accordées au défunt.

Bien des fabriques eussent souhaité un pareil système de comptes, une aussi sage tenue de livres. Et pour preuve. Mgr Laqueux, curé de St-Roch de Québec, paroisse natale du Frère Verret, étant passé un jour à St-Sauveur, et ayant remarqué l'état des comptes de la paroisse, invita chez lui, son ancien paroissien: "Frère Verret, venez chez moi, j'ai besoin de vous et de vos services, pour mieux garantir le casuel de ma cure." Le grand secret, en tout ceci, c'est que chaque dépense des paroissiens envers l'église, était mesurée sur l'état actuel d'affaire des intéressés. De nombreuses dépenses exagérées ont été par ce moyen évitées!!!

D'accueil éminemment sympathique, le Frère Verret savait faire rire même lorsqu'il avait à dire de dures vérités; ce qui a fait dire de lui: "Il ne fit pleurer qu'à sa mort."

L'auteur ajoute à son livre des passages de gaieté en racontant quelques anecdotes de ce causeur si amusant, si spirituel.

À sa mort, l'expression de sympathie fut spontanée. Il y eut autant de monde qu'à l'enterrement d'un homme d'état ou du curé d'une paroisse. Les honoraires de 3800 messes furent payés pour le repos de son âme. Son souvenir n'est pas effacé puisqu'on en parle encore.

Qu'on me permette une dernière citation de l'auteur: "Observer le Frère Verret, le suivre dans les détails de sa vie nous révèle ses puissantes qualités d'esprit et de cœur. Intelligent, pratique, poursuivant facilement les oeuvres difficiles qu'il avait à accomplir d'une volonté non moins énergique que d'une intelligence vive, il poursuivait jusqu'au bout l'oeuvre commencée. Sa décision prise, son choix une fois fixé, autant fallait dire que l'entreprise serait menée à bonne fin."

Dernier détail: le R. P. Cotnoir est le cousin de Paul Dufault, artiste dont les membres de la Société des Arts, Sciences et Lettres gardent un si bon souvenir.

L'Écho Musical et Artistique

Par J.-Horace Philippon, Avocat

"LES VEILLÉES DU BON VIEUX TEMPS :"

Bravo!... Applaudissons!... Nous n'aurons plus de "veillées du bon vieux temps". — Telle est, du moins, la décision prise par certaine maison de commerce bien connue, qui depuis plusieurs mois déjà, avait opté pour ce genre de programmes hebdomadaires radiodiffusés.

Force nous est d'avouer qu'il est difficile de partager équitablement nos applaudissements et nos félicitations entre les deux catégories bien distinctes de personnes auxquelles nous serons redevables, — pour longtemps encore, nous le souhaitons, — du retrait de ces programmes. D'une part, nous ne pouvons oublier les radiophiles et leurs protestations énergiques qui nous ont valu cette décision : d'autre part, pourquoi serions-nous méchants envers la Maison qui s'est rendue aux instances réitérées? N'a-t-elle pas suffisamment prouvé le soin qu'elle prend... de sa réputation et le souci peut-être désintéressé qu'elle a de garder les faveurs populaires acquises... par la qualité de ses marchandises...

Faisons donc plaisir à toutes les personnes qui le méritent, nous voulons bien dire à toutes celles qui ont contribué de quelque façon à reposer le public de tous ces travestissements de nos belles veillées d'autrefois, — et rendons leur un hommage collectif de sincère gratitude.

Cela prouve tout de même une chose, que nous avons déjà énoncée, peut-être après d'autres : les radiophiles ont ou peuvent avoir les programmes qu'ils désirent. C'est précisément leurs goûts que nos maisons d'affaires ou nos postes émetteurs veulent connaître. Aux radiophiles donc de les signaler en temps, nous voulons dire avant la mise en exécution des programmes insignifiants ou contraires à notre mentalité, à nos goûts artistiques. En somme, se sont les radiophiles qui portent la responsabilité des programmes, et nous voulons croire qu'ils protesteraient plus souvent s'ils étaient convaincus de cette vérité, pourtant facile à démontrer. Mais cette démonstration nous entraînerait un peu loin du cadre de ces notes.

Pour le réconfort des personnes qui avaient ambitionné d'intéresser le public avec leurs désormais fameuses "veillées du bon vieux temps", nous admettons que ce n'est pas l'idée de ces veillées qui est mauvaise et qui leur a valu ces protestations; c'est tout simplement l'application malheureuse de cette idée. C'est la tournure musicale qui leur a été donnée, et les farces grotesques ou simplement banales, bref, les balivernes genre burlesques dont on les comblait si généreusement.

Et que dire de la vérité historique si délibérément faussée par ces veillées, qu'on représentait pourtant comme étant les "veillées du bon vieux temps." Non,

nos pères étaient des gentilshommes et s'amusaient mieux que cela. Dans leurs entretiens familiers et leurs façons de rire il y avait une distinction de bonne aloi dont nous ne pourrions rire aujourd'hui. Ils étaient donc loin d'être ce qu'on nous les représentait dans ces veillées, des gens toujours en mal de saisir au vol la grosse farce et la niaiserie déconcertantes. Leurs chansons ne frisaient ni la bêtise ni la baliverne. Leurs danses, faites de mesure et d'élégance, n'étaient pas non plus un prétexte à prendre "un coup" comme on se plaisait à le faire voir aux radiophiles.

Nous avons connu de vieilles personnes pour qui le travestissement des belles veillées d'autrefois étaient une injure à leur époque. Et après avoir protesté sans hésitation concluait ainsi : "mes petits, ne vous moquez pas de ceux qui vous ont précédés, ils sont d'une époque qui pourrait encore vous instruire si vous vous donniez la peine d'en comprendre le sens, et les leçons qui s'en dégagent."

Ainsi donc, plus de "veillées du bon vieux temps" qui jettent sur les générations passées une impression fautive de trivialité. N'ambitionnons pas d'avoir une réputation de pitres de foire; la vérité, notre fierté et notre patriotisme s'y opposeraient catégoriquement.

Sachons trouver dans nos rappels du passé les faits et gestes qui sont de nature à nous rendre meilleurs, plus patriotes parce que plus soucieux de garder les traditions léguées.

Et certes, le passé en est tout plein de ces chers souvenirs, sachons les reconnaître. Ensuite, mais ensuite seulement, nous les mettrons en programmes de radio, et cette fois, pour la glorification des êtres et des choses dont nous sommes fiers.

M. GINGRAS ET LES HYMNES NATIONAUX :

On trouvera ailleurs dans ce numéro du Terroir une appréciation, signée par M. F. Pelletier du Devoir, d'une conférence donnée à Québec dernièrement, sous les auspices de la Société des Arts, par M. le professeur Rolland G. Gingras, sur les "Hymnes nationaux des deux Amériques."

M. Gingras est un bon travailleur, et il ne manque pas l'occasion, lorsque requis, de faire bénéficier nos membres de ses vastes connaissances musicales.

Ses conférences sont toujours intéressantes et instructives, parce que bien travaillées. Et nous souhaitons toujours de réentendre M. Gingras...

Voyons ce que M. Pelletier dit de cette conférence.

A PROPOS DE CHANTEURS ETRANGERS :

Ne parlons pas des artistes véritables : ils ont et méritent leurs succès.

Nous voulons plutôt dire un mot des appréciations fort surprenantes que nous entendons sur tel ou tel

chanteur. On annoncera avec grand tapage l'audition publique de ce monsieur. . . Si l'on devait alors en croire le journal, il n'y aurait rien après lui. . . que le déluge, et encore.

Comme le chant vous intéresse, vous prenez les moyens voulus pour ne pas manquer l'aubaine, et vous vous installez à votre siège, impatient d'entendre le fameux, l'extraordinaire, l'inimitable artiste. . .

Après la première pièce, vous doutez et de l'artiste et de sa méthode. Mais vous n'êtes pas bien sûr de votre appréciation. Quoi, les journaux ont fait tant de bruit autour de ce nom. Et après tout, l'artiste n'en est qu'au premier item du programme, et peut-être pas du tout dans la force de ses moyens vocaux.

Vous escomptez mieux, mais l'amélioration ne vient pas vite. Bref vous en êtes quite d'abord pour avoir payé cher votre siège, et ensuite pour retourner chez-vous avec une parfaite désillusion : voix sur le souffle, indécise, sons étriqués, peu ou pas d'intensité

vibratoire, et surtout aucune homogénéité. De la voix, beaucoup de voix, nous voulons dire beaucoup d'ampleur genre "vieux bonhomme" et c'est tout. Voilà le grand artiste, dont les agences de réclame ont fait si bruyamment l'éloge.

Et nous trouvons encore des gens de chez nous pour applaudir des deux mains, sans hésitations. Quand ils ne vont pas jusqu'à déclarer avec une suffisante autorité. . . que ce qu'ils viennent d'entendre "est merveilleux". . .

Soyons donc plus défiant des réclames, et plus impartiaux dans nos appréciations, surtout lorsqu'il s'agit d'artistes étrangers.

De cette façon, l'art vocal n'y perdra pas, et les artistes de chez nous non plus. Il serait bien temps, après tout, que nous commençons à penser aux nôtres. Ils sont assez nombreux, pourtant.

—Québec, janvier, 1931.

Un Style Architectural

Un vent de démolition souffle sur notre ville, chaque jour voit écrouler quelque pan de mur dans un nuage de poussière aveuglante; l'on annonce même que des quartiers entiers subiront le sort de toutes choses périssables.

Mais ce n'est pas tout de démolir, il faut (a part de faire de l'espace pour les "parkages" d'automobiles,) reconstruire.

Et ceci m'amène encore à traiter de la question d'un style architectural à adopter d'après nos origines historiques propre à nous différencier sur ce vaste continent d'Amérique du Nord, en voie de subir sous ce rapport, une sorte d'unification ethnique contraire à nos aspirations et à nos traditions ancestrales.

A vrai dire, ce qui donne à un pays sa physionomie propre n'est-ce pas son architecture, comme aussi sa littérature qui en exprime l'âme? Ce qui fait d'ailleurs tout l'intérêt du voyage n'est pas de pouvoir en cours de route, distinguer une contrée d'une autre et suivre à travers les siècles les modifications des styles dits: romans, bysantin ou gothique pleins de majesté et de noblesse qui sont les témoins de l'histoire?

L'on peut faire ainsi le tour du monde et retrouver à chaque pas ces monuments qui attestent de l'existence ou la vitalité de tout un peuple fier de son passé,

que ces édifices qu'on a appelé des "poèmes de pierre," immortalisent.

Sait-on seulement qu'en France, lorsqu'il s'est agi de reconstruire les régions dévastées, l'on a soumis les plans à un jury compétent et que l'on a adopté le style qui convenait d'après son histoire à chaque région renaissant de ses cendres.

Admirable souci, de redonner à chaque partie de pays sa physionomie propre, et d'attester devant l'histoire de la véritable renaissance de ces régions françaises sorties magnifiées des affres de la guerre.

Sans doute, il y aurait toujours la question d'adopter l'ancien au moderne en rapport avec le progrès et les exigences du jour dont se montre fière notre civilisation, si riche par ailleurs de merveilleuses inventions qui caractérisent notre vingtième siècle.

Nos architectes, pleins de bonne volonté, qui n'ont pas toujours voix au chapitre, ayant à lutter contre d'insurmontables difficultés, seraient astreints à adopter un style composite qui rappellerait notre histoire et notre évolution sociale sur cette terre canadienne qui voit s'ouvrir devant elle de merveilleuses perspectives en attendant qu'elles soient symbolisées dans "les pierres qui parlent."

Jules.-S. LeSage.

Tyrannies d'une Profession

Par J.-H. Coulombe

Huit heures du soir. Le docteur Monsoing, fatigué, harassé, brisé, entre à son logis. Il était parti depuis le matin, son déjeuner à peine achevé. Toute la journée il a soigné tour à tour une coqueluche, une gratelle, un durillon, une cystite, deux scarlatines, une péritonite, une métrite, trois cancers, une calvitie, un mal de Pott et force gens qui tousent. Il aspirait au repos, aux gais propos, aux nonchalants promenades; désirait entendre de la musique, rencontrer des visages riants, oublier les misères humaines.

Comme il allait gravir l'escalier, sa concierge tout en pleurs l'arrête : "Venez vite, docteur : mon petit, en tombant, s'est fendu le sourcil". Monsoing s'approche de l'enfant, qui crie et se débat. Sur sa joue satinée, un mince filet de sang. Il faut coudre la plaie. Cinq points de suture. Et cela dure jusqu'à neuf heures.

Souffrante et exsangüe, la vieille cuisinière attend dans l'un des coins obscurs de la cuisine. Un fort mal de tête lui fait croire à une méningite. La table est repoussante. Les patates sont froides. Un steak, blême et coriace, s'étiole dans l'assiette. Monsoing entre. D'un coup d'oeil il devine les malaises de Madame. Il la rassure et lui fait prendre un cachet. "Allez vous coucher", lui dit-il. Puis il commence à manger; il ne mange pas, il engloutit. En moins de dix minutes son dîner est expédié. "Allons maintenant où je suis invité."

En arrivant, il rencontre Monsieur Malincroc, critique littéraire, et Melle Beaupincé, harpiste.

—Enfin, me voici. Je sors à l'instant-même des lieux communs. Ouf! quelle journée...

—Quel bon vent vous amène, dit Mlle Beaupincé! Tenez, j'ai une vilaine tourniole qui m'empêche de jouer de mon instrument. Connaissez-vous quelque remède efficace?

Elle montre son pouce, tout tuméfié. Bonsoing donne ses conseils. Elle remercie et s'en va.

—Pauvre docteur, fait Malincroc, on ne vous laisse jamais en paix. Faut-il que les gens aient du culot pour profiter ainsi de vos échappées...

—Mais, nullement! C'est un vrai plaisir que de se rendre utile à ses amis.

—Ah! je vous reconnais bien là, mon vieux. Votre obligeance me met à l'aise pour vous parler d'hémorroïdes qui m'impatientent le tempéramment...

L'écrivain énumère mille et un symptômes. Bonsoing griffonne une ordonnance et s'échappe : "Allons saluer la maîtresse de la maison".

A peine est-il sur le seuil de la porte, que celle-ci s'ouvre toute grande.

—Bonjour, mon cher docteur. Comme c'est gentil d'être venu! Mon oncle vient justement de me téléphoner. Il craint une crise d'urémie. Voulez-vous aller le voir? Je suis désolée...

Bonsoing part à pas précipités. En passant devant un théâtre, il aperçoit deux danseurs qui "tricotent" des jambes. Il aime passionnément la danse. "Au diable l'urée! J'entre prendre un siège."

Le malade habitait loin, d'ailleurs. On apprit plus tard qu'il n'avait eu qu'une légère indigestion.

Minuit. La soirée touche à sa fin. Bonsoing rentre, bougon et se couche. Vire de bord, vire de l'autre, il ne peut s'endormir.

"Chien de métier! grogne-t-il, quand donc n'entendrai-je plus parler de malades? À quand donc ces "bougres" de vacances?"

II

Enfin les vacances. En pleine campagne, au fond de sa paroisse natale, Monsoing s'est retiré. Libre comme l'air qu'il respire, gai comme pinson sur la branche. Il s'en donne à coeur joie. Lectures sur la véranda, flâneries dans les champs, promenades à travers bois, sur le bord des ruisseaux. Son visage est souriant, et son sourire réjouit. Sa voix, une belle voix de baryton, chante aux échos qui la redisent, la santé des choses. Voit-il sur son chemin une silhouette connue, il se cache ou fait un long détours. Pas de trousse ici, non, pas de trousse. Son bonheur est complet, il le veut inaltérable.

Un jour que le soleil plombe et que pas un nuage ne profane le bleu-azur du ciel, Monsoing, tout en sueurs, s'allonge au pied d'un chêne. "Ici, se dit-il, je veux me reposer et vivre sans penser à rien." Le long sarasin le couvre de ses tiges, et sa fleur rose-blanc l'enveloppe dans ses parfums. La brise souffle, légère et tiède. Les feuilles chuchotent et se taisent par alternances. A quelques pas, sur le rameau d'une aubépine, une grive en liesse "turlutte" les amours de sa nichée. Tout un monde d'insectes participe à ces fêtes champêtres. Le bon docteur, exalté dans ses sens par tant de griseries, dépose son chapeau, ferme l'oeil et s'endort.

Soudain, une voix l'éveille : "Bonjour, M'sieu Monsoing. Vous v'là de nouveau dans l'pays? Charmé, docteur, charmé!"

Il reconnaît un habitant, aujourd'hui vieillard, qui l'a vu grandir.

—Ben content d'avoir vu, rapport à mes rhumatis. Pas jeune, va: quatre-vingt-deux tapés, tapés. De c'temps icite j'prends d'l'Uribrossal; c'é ty ben bon, ça, docteur?

—Excellent, Monsieur, continuez... jette Monsoing, qui s'enfuit sous le soleil de juillet.

Impatient et ennuyé, il part le soir même pour la mer.

III

Fouettée par un gros vent de l'Est, elle gronde, roule, bondit, se cambre et s'écrase en lames épuisées sur la large grève, au pied de la falaise. Des gerbes d'écume jaillissent de ses vagues courroucées et tombent en gouttelettes sur le toit pointu des villas. Les villégiateurs, amusés, se tiennent à l'abri.

"Comme c'est beau! dit Monsoing. Inconnu des gens, je vais enfin respirer à mon aise et vivre tranquille."

A ce moment, une dame en maillot noir court se baigner à la mer. Les baigneurs la prient de revenir. "Ne risquez pas, votre vie, Madame, clame une voix; la lame est trop forte, vous serez emportée comme un copeau . . ."

L'imprudente hausse les épaules, ricane et proteste : "Est-ce que lamer, toute méchante qu'elle est, va faire reculer une Canadienne?" Aussitôt dit, elle se jette à l'eau.

Franchie, la première lame; vaincue, la seconde. Mais, à quelque cent mètres, accourt avec furie une troisième lame, formidable celle-là. La dame se dresse provocante. La lame fonce, la happe, la submerge et la roule ensevelie dans ses volutes triomphantes. Pas un appel, pas un cri. Ce fut rapide comme la foudre.

Après un quart d'heure de recherches émues et de luttes désespérées, les baigneurs, à bout de force, déposent sur le sable leur compagne inanimée. Monsoing, qui a tout vu, se précipite : "Laissez-moi faire, Messieurs".

Au milieu d'un cercle de témoins apeurés, il tire à petits coups la langue de la noyée. Quand elle reprend connaissance, il ordonne de la frictionner, de la réchauffer et de la stimuler. Puis il s'évade. Dès que l'infortunée veut remercier son bienfaiteur, celui-ci attend à la gare le premier train qui l'emmènera vers la montagne.

IV

Au sommet du mont Délices. Huit mille pieds d'altitude. Le ciel est clair, l'air est pur. Du bois partout. Monsoing loge avec son guide dans un vieux "camp" de cèdres ronds. Il savoure une joie puissante à se trouver ainsi dans l'azur, au-dessus des agitations de la vallée. Ecouter le soir le bruit des chutes, respirer le matin l'arôme des sapins, contempler le miroir des lacs, poursuivre la perdrix, tenter la truite, sont pour son âme assoiffée de distractions des félicités paradisiaques.

Chaque jour, c'est une course vers l'inconnu.

Le voici qui gravit un pic escarpé. Se tournant satisfait vers son guide, qui le suit : "Qu'il fait bon, mon ami, vivre dans une entière liberté, hors d'atteinte d'une clientèle souffrante! Croyez-vous qu'on va venir me chercher ici, pour un mal de tête ou pour un saignement de nez?"

A peine il finissait de dire que le guide, chancelant sur une roche pourrie qui cède, roule sur la pente rapide d'un ravin et s'arrête, à demi-mort, contre un pin. Il essaye de se relever; incapable. Il a la jambe brisée.

"Démon de guignon! c'est bien toi qui me talones", gémit Monsoing, en coupant des harts de coudrier pour faire des attelles. Et, se penchant avec tristesse sur le malheureux compagnon, il se hâte de réduire la fracture, le charge sur son dos et descend à la vallée.

Au premier village où il arrive, avec son fardeau, les gens qui le voient le suivent et l'acclament. Il dépose le blessé dans son domicile et le confie à son médecin de famille.

"Un verre d'eau, s'il vous plaît", demande Monsoing, exténué. Il boit d'un trait et se met en route, l'air lugubre.

"Il n'y aura donc de paix qu'au désert", se dit-il.

V

Sur l'océan. Le vent rage. La pluie ne cesse. Le bateau, désarmé, lutte contre les vagues tourmen-

tées. Sous l'effet du tangage, des voyageurs pâlisent; quelques-uns prennent des cordiaux. D'autres, penchés sur le bastinage, font des gueules à la mer.

Le Juif qui occupe une couchette au-dessus du médecin, se tord et se lamente, comme au temps de Jérémie. Pendant trois jours, Monsoing le soigne. Si les rôles étaient renversés, Israël tuerait Baptiste.

Alger! clame-t-on de toutes parts. Le navire accoste le quai. Monsoing débarque. Il se dirige vers le Sud et s'installe chez un Arabe, dans une oasis, près du désert.

Le ciel paraît de feu. La chaleur est suffocante. Moustiques et consorts donnent sur les nerfs. Dans cette solitude emmurée de sables mobiles, pas un vivant ne s'avisera que Monsoing est médecin. Les indigènes ont beaucoup plus de foi, pour assurer leur guérison, dans un verset trituré et avalé du Coran, que dans tous les remèdes du Canada.

Quatre heures de l'après-midi. Le médecin, à dos de chameau, va à travers l'oasis. Il observe, il note, il rêve béatement. Tout à coup l'animal pousse une plainte, baisse la tête et s'abat. Monsoing, projeté sur un cactus, se relève aussitôt. Il aperçoit une vipère à cornes qui fuit.

Surgit un gamin qui s'amuse tout près. "Li serpent l'a mordu; li empoisonné; li mourir", dit-il avec force gestes explicatifs.

La bête tremble dans tous ses muscles. Elle attache sur l'homme de science un regard qui implore. Elle fait pitié, la pauvre! Monsoing, touché, prend sa trousse, en tire un sérum qu'il avait apporté pour lui, et l'injecte dans l'une des artères de l'animal. Le chameau est sauvé. Mais Monsoing perd, par ces derniers soins, sa dernière espérance de repos.

VI

Flasque, pensif et fourbu, quelque peu démoralisé, Monsoing revient dans son pays natal. Aussitôt rentré chez lui, boulevard des Gardesantines, à Saint-Cérébrat-de-la-Lésardière, il est pris d'angoisse et de "tremblette". La fièvre l'envahit. La soif lui serre la gorge. Quinine, opium, bromure et glace ont perdu leurs vertus curatives. "Le couteau, le couteau", prescrirait un charlatan.

Il fait venir un confrère, homme sage et fervent praticien :

"Mon ami, armez-vous de courage et de patience : vous avez rapporté des sables brûlants de l'Afrique, une dyschroïe aiguë et une asthénie cérébro-spinale, forme chronique à fréquentes évolutions. Vous passerez au moins trois mois au lit, dans la position du décubitus dorsal. Silence absolu autour de vous et en vous. Obscurité complète. Diète lactée. Suppression du thé, du café, de la politique et de la radio." Je reviendrai vous voir demain."

Monsoing de remercie, lui presse la main avec effusion, l'embrasse de cœur et d'âme. Il exulte; il pleure de tendresse. Pensez donc : c'est à son tour d'être soigné, lui qui n'a jamais donné que des soins ! Pendant trois mois, il ne courbera plus sous le poids écrasant des maux dont souffre les humains. . . Grand Dieu, quel bonheur!

"Au lit, au lit. . . ! Oui, plus vite que cela. . . Un, deux. . . J'y vais; j'y suis. Adieu, mes bons clients! Je m'enfonce dans le repos et la paix. Portez-vous bien".

Les maux dont nous souffrons, les ennuis, l'infor-
[tune,
Sont, pour certaines gens, remèdes et fortune.

PAUL DESCHANEL

Orateur et homme politique français

Par M. Laetare ROY, C. R.



M. Laetare Roy,
C. R.

“Emile Deschanel a 29 ans”, dit M. Roy; il est professeur à Louis le Grand. Le 1er décembre éclate comme un coup de tonnerre. Thiers, Cavagnac, Lamarière sont arrêtés dans la nuit et conduits au poste. L'opposition au Président, un instant courbée, se redresse violemment. Emile Deschanel descend de sa chaire, saisit sa plume et comptera parmi les adversaires les plus éloquents du régime. L'oncle (l'ancêtre au bicorne) craignait les avocats : le neveu avait peur des journalistes. Des-

chanel — trouvé dangereux — est arrêté avec Edgar Guinet, Louis Blanc, Pauline Roland et ils sont exilés en Belgique. Il se lança dans la conférence — il fallait bien vivre — et bientôt la société la plus raffinée de Bruxelles vint l'applaudir. Une jeune fille passa. Comme elle était jolie et fine elle lui rappela sa patrie et il l'épousa. Un fils Paul, naquit le 13 février 1855. Edgar Quinet, qui le salua comme l'espérance, le berçait en fredonnant :

En attendant sur mes genoux,

Mon beau ministre, endormez-vous.

Il devait se réveiller un jour, Président de la France.

“Sept ans après Napoléon III signait l'amnistie des proscrit du 1er décembre et la famille repassa la frontière. L'enfant fit ses études à Sainte Barbe des Champs puis au Lycée Bonaparte. Ses sorties appartenaient à son père qui mettait toute sa culture à orner la mémoire de son enfant et lui inspirer le sentiment de la beauté. Ils allaient visiter Chantenax, où il y avait un buste de Voltaire, ou encore la maison modeste et fleurie où Châteaubriand avait écrit “le Génie du Christianisme” ou bien encore le Château où Louis XIV étalait sa magnificence et que Racine et Boileau avaient traversé, en y laissant le souvenir de leur gloire. L'admiration du fils pour le père n'avait d'égale que la tendresse du père pour le fils, et lentement,

entre eux, se créèrent des liens d'amitié et une union que ni les difficultés de la vie ni les ennuis de la politique ne purent altérer.

“L'artiste, en lui, aimait la rêverie et la distraction, mais il n'écoula que son devoir et se donna de suite à un travail opiniâtre; il devait être toute sa vie ce qu'on appelle un bucheur. Un instant, il hésite entre la licence es-lettres et la licence en droit. “Fais les deux en même temps”, lui dit son père; et à 18 ans, il est licencié es-lettres et à 20 ans, licencié en droit.

“C'est un homme maintenant; il ouvre sur la vie des yeux inquiets, il cherche sa voie. Mais la politique le guettait — et d'ailleurs, comment ne l'aurait-elle pas séduit? Elle avait tout pour lui plaire et il ne

lui manquait pas grand chose pour lui être agréable. Ils se promirent l'un à l'autre en écoutant un discours de Gambetta. Et puis, comment aurait-il pu résister? Le régime parlementaire permettait enfin à la liberté et au droit de se faire entendre. Et quelle voix ils empruntaient. Jules Ferry, le précurseur de l'expansion coloniale, Jules Simon tout en nuances et en musique, Gambetta dont l'éloquence était faite de flèches et de rayons. Comprenons-le: il fut enivré...

“Mais il est bizarre de constater que, de tous les orateurs de cette époque, ce fut Gambetta qui l'impressionna le plus et cette impression devait durer autant que sa vie. Je ne parle pas de la sincérité et de rayons. Comprenons-le: était entière; et malgré les at-

taques dont il a été l'objet on ne peut rien dire de grave contre lui : mais je parle de l'orateur. Celui-ci tout en mouvement et en images, tonitruant et gesticulant, se riant de l'éloquence, abondant, verbeux, dramatique, frappant à gauche et à droite, essoufflé, haletant; le geste large; langage sans apparât et presque sans beauté, heurté, sans recherches et sans finesse — et pourtant! Il était terrible, sans ménagement et il était celui que De Mun craignait le plus. C'est de lui que Lachaud disait, après un plaidoyer en Cour d'Assises : “l'animal qu'il a été beau”. Et Deschanel était si différent — mais nous le retrouverons tout à l'heure.

Nous sommes heureux de reproduire ci-contre une causerie du samedi soir, donnée devant les membres de la Société des Arts, Sciences et Lettres, par M. Laetare Roy, C. R., avocat au Barreau de Québec. Le sujet choisi par le conférencier avait attiré un grand nombre de membres de notre société et l'on pourra constater par soi-même, à la lecture du texte de cette causerie, que l'attente de chacun n'a pas été trompée. M. L. Roy s'est fait une spécialité de faire connaître au public quelques-uns des grands hommes que la France a produits et qui se sont distingués soit dans les lettres, soit à la tribune, soit dans la politique. L'honorable M. Choquette, appelé à remercier le conférencier, a signalé la situation brillante que M. Roy s'est créée dans le monde professionnel par une carrière de travail assidu et de belle initiative. Comme le disait, au lendemain de cette conférence, un journal de Québec: “M. Roy se devait à ses amis de ne pas tromper leur attente. Ses belles connaissances du droit et de la politique, son érudition sur l'art et les lettres qu'il cultive avec vénération, en dehors de ses devoirs professionnels, lui avaient permis de présenter un superbe exposé de son sujet. Burinant à larges traits les caractères de son héros, le conférencier fit le récit non seulement de la vie politique officielle de Paul Deschanel, mais il s'appliqua à dépeindre l'homme d'Etat dans la diversité des qualités qui l'ont caractérisé et lui ont valu sa gloire”.

“Il entra dans la politique par l’administration; il commença par être secrétaire de ministre — mais, quel secrétaire! Il a vingt ans et fait paraître une étude pénétrante sur Rabelais, faisant voir, sous la bouffonnerie dans laquelle il se drape, le penseur et le philosophe; et avec cela, Paul Deschanel est le meilleur danseur de Paris. Brillant et spirituel, plein de tact, il fréquente le salon de Mme Aubernon, “La Dame aux Violettes” ou de Juliette Adam — celle qui devait plus tard lâcher Gambetta. Il s’habille comme un prince et joue la comédie comme un artiste; il deviendra le “Petronne” de la troisième République. Mais il travaillait sans cesse. A vingt-trois ans, il publie des études sur Edgar Quinet, Diderot, de Savigny, De Broglie, — ce dernier dont le père lui avait dit avant de monter sur l’échafaud : “si l’on te dit que c’est la liberté qui m’a tué, n’en crois rien et reste fidèle à sa cause”. Ces travaux étaient remarquables.

“Son second poste dans l’administration fut la sous-préfecture de Dreux. Il prend son rôle au sérieux, et dès son arrivée il réunit les maires, adjoints, conseillers et leur fait un petit boniment, qui se terminait par les paroles d’un ancien ministre de Louis Philippe : il leur dit que la République est le gouvernement qui divise le moins et qui permet le mieux à l’esprit public de se former, à l’ascendant légitime de grandir et de triompher en définitive.

“Il ne faut pas oublier qu’à cette époque les conservateurs qui en tous les pays ont défendu le trône et l’autel, ou, ce qui revient au même ont été assez habiles pour le faire croire — étaient très puissants, et les royalistes — chers à notre ami Elizée Thériault — élisaient un grand nombre de députés. Et à tel point que, M. le sous-préfet pouvait bien aller aux champs méditer sur Diderot et rire avec Rabelais mais il n’était pas admis dans les salons des notables de la sous-préfecture. Le parti Orléaniste y était tout-puissant, et dame! vous comprenez — lui républicain, c’était un peu comme un parvenu : le parti républicain n’avait pas encore sa noblesse. Plus tard, la montée des hommes qui firent de la troisième république une des grandes nations de la terre; qui lavèrent des taches de Sedan et dont des soldats sulbutaient la garde prussienne dans les marais, de St-Claud; qui avec Jules Ferry furent des précurseurs de génie et des bâtisseurs d’empire; avec Berthelot, le chimiste et Henri Poincaré, le mathématicien agrandirent le domaine de la science humaine... ce n’était plus la même chose, mais alors... Mon Dieu, oui, la vieille vicomtesse suffoquée et hautaine qui avait refusé de recevoir Deschanel ignorait qu’un jour celui-ci serait président de la Chambre des Députés, membre de l’Académie Française, président de la France. C’est peu? pouvait dire la vieille douarière. Peut-être, aurait pu répondre Deschanel, c’est peu, si je me considère, mais c’est beaucoup si je me compare.

“Il ne demeura pas longtemps à ce poste et fut nommé Secrétaire Général de Seine et Loire; mais là encore, sa tenue et sa distinction n’eurent pas grand succès. Les officiers de marine, tous monarchistes, ne pouvaient admettre le sous-préfet au nombre de leurs relations. Il fut envoyé ensuite à Meaux. Il a des loisirs et produit une étude sur Ste-Beuve, une autre sur Berryer, et une longue étude sur Gladstone, puis

sur Talleyrand personnage à triple et quadruple fond et qui avait étudié la diplomatie dans la théologie. Puis, dans ses portraits de femmes, l’on voit passer Mme du Deffand, Mme D’Espinay, Mme De Beaumont. Il s’attarde avec la première qu’il appelle “Le Voltaire des femmes” et qui, cherchant l’amour toute sa vie ne le rencontra qu’à l’âge de soixante-huit ans sous les traits d’Horace Walpole qui en avait cinquante. Ses yeux étaient éteints mais son cœur avait vingt ans. “J’ai bien du regret que vous ne soyez pas mon fils, lui disait-elle.” Il brosse un magnifique portrait de Mme Recamier, qui, insensible ou tout près, à l’amour de Benjamin. Constant, faisait écrire à celui-ci “que les anges aussi ont leur cruauté”. Il termine cette série par une étude sur Elizabeth, qui était plus qu’un homme et quelquefois moins qu’une femme, et qui, à quarante ans, adorait le Duc d’Alençon qui n’en avait ue seize. Elle voulait le marier, mais il commit l’erreur de ne pas convoler tout de suite, et il eut la surprise de constater u’au bout de deux semaines elle l’avait oublié. Et il y en a qui trouvent que la femme a évolué.

“Puis il laissa l’histoire et entra dans la politique aux élections législatives en 1881 — il avait vingt-six ans. Il se présenta, il fut défait. Mais il s’intéressait toujours à la politique et il collabora au Journal des Débats. Il y fit paraître une parallèle très remarquable sur Fox et Pitt, et il parle avec admiration de cette tribune anglaise qui, au temps du consulat et de l’Empire, était la seule tribune politique de l’Europe; il dirige ensuite ses recherches en Allemagne et publie un article sur Frederic et Marie-Thérèse; puis un autre sur Renan, un sur Bourget qui se termine par le mot suivant : “Il faut dire avec Goethe, à chaque coup que l’on reçoit : “Bon, c’est de l’expérience qui me pousse”.

“Ses maîtres, Gambetta et Jules Ferry, voulaient une France agrandie et croyaient que leur pays puiserait de nouvelles forces dans un empire colonial exploité avec intelligence et administré avec sagesse. Deschanel se pencha sur les cartes et se plongea dans l’étude aride des statistiques; de ce labeur acharné sortirent trois volumes dont le premier “La question du Tonkin”. Il analyse les causes de la décadence des peuples de l’extrême Orient et il développe cette vieille idée qui se trouve à la base de toute domination d’un autre pays sur un autre : l’intérêt de la civilisation. Tous les Français ne partageaient pas ses opinions et plusieurs estimaient que l’influence que la France pouvait recueillir de ces randonnées lointaines coûtait bien cher en hommes et en argent, et qu’un pays en somme, ne gagne que peu à émietter son énergie plutôt que de la concentrer sur le sol même de la patrie. L’année suivante il publiait son second volume “La Politique Française en Océanie”. Le percement de l’isthme de Panama éveillait les curiosités et faisait prévoir un vaste mouvement maritime entre l’Océanie, l’Amérique et l’Europe. Il demande à son pays d’être prêt en temps afin de prendre part aux bénéfices commerciaux qui découleraient de cette entreprise.

“Dans son article sur Frédéric II, il écrit que le vaincu doit voir clair dans la pensée du vainqueur, l’étudier afin de lui ravir le secret de sa puissance. Il se décide à aller étudier en Allemagne et il résume sur

elle ses impressions : l'armée, la bière, la musique. Dans une de ses lettres au Journal des Débats il fait un croquis de la vie des étudiants. Il est de leurs fêtes et assiste souvent à des duels à la rapière qui ont lieu d'habitude dans une salle d'auberge. Seulement, on y est prudent : les yeux sont protégés et les mains gantées jusqu'au coude. Et les joues déchirées, les deux assaillants vont se faire soigner par un étudiant en médecine. Cela n'excite pas Deschanel, et quand on lui demande si en France on se bat à la même manière, il répond que dans son pays on se bat pour défendre son honneur et sans se protéger le cœur ou les yeux. Et la bière ! Il reste stupéfait devant la capacité d'absorption de ses nouveaux amis. C'est une beuverie ininterrompue. Il est invité à une de leurs grandes réunions. Ils sont là, environ quatre cents garçons joflifs, robustes et qui pendant des heures, boivent une quantité énorme de bière blonde, mangent de la saucisse, chantent des chansons patriotiques et font de longs discours. Au fond, un étudiant "chaud" qu'il soit en Allemagne ou en Canada, aime le chant, la musique et s'il est Canadien Français ne nous demandons pas s'il aime les discours ! Il écrit de longues lettres à ses amis et quelques-unes contiennent des trésors de finesse. Ainsi, son ami le comte de Faucompré part comme ingénieur à la Guyane et Deschanel lui écrit un mot pour lui donner courage. Voici sa lettre :

Mon cher ami,

Je veux vous serrer la main, au moment du départ et vous souhaiter une bonne traversée. Je considère cette Guyane comme une pilule à avaler : si j'avais un conseil à vous donner ce serait de l'avalier avec bonne grâce et, le sourire aux lèvres : on n'a encore rien trouvé de mieux, voyez-vous, pour réussir, même à la Guyane, que l'amabilité ; cette qualité française par excellence. Soyez souple, soyez froid, ne vous emballez pas, ne cassez rien, ayez l'autorité douce. Ne heurtez pas de front la bêtise humaine, vous vous y briserez.

"Il fut élu le 4 octobre 1885 député de l'Eure et Loire. Il goûta la griserie de se sentir vivre dans l'immense rouage parlementaire de son pays et un jour (pour voir à quelle hauteur il pouvait atteindre) il se glissa jusqu'au fauteuil du président et dans le silence et la solitude du Palais Bourbon il resta longtemps assis à rêver à la gloire.

"La Chambre contient deux cents monarchistes. Il mérite sur les paroles de Challenel dans "ses réflexions de pessimistes et il se classe comme indépendant". Il n'a que trente ans.

"Il fit son premier discours sur la protection. Il veut de trois à cinq francs de droit de douane sur les blés. Sans être un protectionniste dans le sens qu'on l'entendait en France à cette époque, il était opposé au libre échange ; et les coups qu'il lui porta au long de ce discours furent jugés assez sérieux pour que le vieil économiste Frédéric Passy lui répondit lui-même. Un instant durant ce discours l'assemblée devint murmurante, et Floquet, le Président dit : "Ce ne doit pas être une fatigue d'entendre un discours comme celui-là". Premier discours, premier succès. Les journalistes vantèrent sa franchise, sa documentation et son

éloquence. C'était l'aube de la gloire. Son discours était écrit mais il lisait si bien !

"Il parle sur les écoles catholiques d'Orient, et supplie la Chambre de les aider. Et pour rassurer les "gauches" il leur lit les instructions envoyées en 1793 par le Comité du Salut public, aux agents français dans le Levant. Lui aussi il rencontra Boulanger sur son cheval noir, mais il ne marcha pas. Son clair talent perce vite le beau ténébreux, et il lui prédit en souriant un énorme succès et une belle chute. Il ne se trompe pas. Mais il y avait un libéral chez ce traditionaliste, et quand, en 1890 le sénat voulut donner aux tribunaux correctionnels la recherche des délits de presse, d'outrages à l'égard du Président de la République, des ministres et députés, il s'y objecta avec une belle énergie et défendit l'institution du Jury pour les procès de la presse. Comment le magistrat, nommé par le gouvernement, attendant de lui son avancement, pourrait-il juger librement les actes de ce Gouvernement ?

"Vers cette époque il fit un voyage d'étude aux Etats-Unis. Il y vit fonctionner le système politique et n'en fut pas ravi. Il trouva, de plus, que la vie industrielle aux Etats-Unis fait de l'homme une machine.

"Il revint dans son pays qui se débattait alors dans le guépier de Panama.

"La compagnie du Panama fit faillite avec un passif de quatorze cent trente-trois millions et l'on assura que cent quatre députés s'étaient vendus ; l'on demanda la nomination d'une commission d'enquête parlementaire qui se composait de trente-trois membres. Deschanel demanda que l'enquête fût complète : le baron de Reinach était mort et Cornélius Herz s'était enfui. L'extrême gauche se crut visée et le 13 février 1893 Clemenceau attaqua et fut méchant pour Deschanel. Celui-ci sans préparation, presque bouleversé, bondit à la tribune et attaqua à son tour.

"Je demande, disait-il, de quel droit et par suite de quelle étrange faiblesse des hommes politiques, qui, dans l'espace de seize ans, ont renversé quinze ministères républicains avec le concours de la droite qui, chose bien plus grave, à l'extérieur, ont contribué plus que personne à laisser tomber l'Egypte aux mains de l'Angleterre, et si on ne les avait pas empêchés, auraient laissé tomber Tunis et Bizerte aux mains de l'Italie et de la Triple-Alliance ; qui, s'ils n'ont pas eu la main heureuse au point de vue de la direction des événements, ne l'ont pas eue davantage au point de vue du choix des hommes puisque, après avoir combattu de toutes leurs énergies Gambetta et Miribel, ils ont inventé Boulanger et Cornélius Herz ; je demande de quel droit ces hommes prétendent peser sur la politique d'une majorité en dehors de laquelle ils se sont volontairement placés et sur la conduite d'un gouvernement qu'ils n'ont pas cessé de combattre."

"Le coup était dur mais n'avait pas ébranlé Clemenceau qui avait admiré l'apostrophe et lui dit : "je vous avais dit de vous jeter à l'eau, vous m'avez éclaboussé, mais je suis content."

"Plus tard, cependant Deschanel revint à la question et attrapa Millerand qui était ami de Clemenceau.

Qui êtes-vous donc et d'où venez-vous pour nous parler ainsi? Votre honorabilité personnelle est, comme la mienne, — cela va sans dire, — au-dessus de tout soupçon, mais enfin, où donc avez-vous fait vos premières armes? Il y avait un journal sans abonnés, sans lecteurs, sans annonces, dirigé par des hommes publics qui avaient peu de fortune personnelle ou qui n'en avaient pas. Ce journal, cependant, jouissait d'une influence considérable dans le monde politique; certains ministres tremblaient devant lui. Grâce à Dieu, le règne de ces ministres est à jamais fini.

Il s'appliquait à discréditer, à user tous les meilleurs serviteurs de la patrie et de la République, il écartait du commandement des armées un Miribel, comme il avait écarté du gouvernement de la France un Gambetta. Il était mêlé à tous les pires désastres de notre politique intérieure, contribuant à livrer l'Égypte à l'Anglais et risquant de faire tomber Bizerte aux mains de l'Italie et de la Triple-Alliance. Eh bien! je dis que, quand on a eu de la mauvaise fortune de débiter dans la vie en certaines maisons, il conviendrait peut-être de montrer plus de réserve et un peu moins d'arrogance à l'égard d'hommes qui ont, comme vous, les mains et la conscience absolument pures et qui mettent, comme vous, au-dessus de toutes les questions de parti les questions d'honneur.

"Clemenceau n'était pas là, on lui répéta ces paroles. Il envoie ses témoins à Deschanel et en arrivant sur le terrain, il lui dit : "je te marquerai au visage". Et, en effet, il le blessa au front.

"Aucune question ne le laissait indifférent. Bien avant Millerand il demanda que le Président de la République ait un pouvoir réel, et à ce sujet il étudia les principes de la constitution, celle que Poincaré devait faire reviser il y a quelques années. Il traite de l'impôt sur le revenu de façon à mériter les félicitations des vieux parlementaires.

"Mais surtout, il ne pouvait pas se désintéresser de la question sociale et de 1892 à 1897, sans cesse, en toute occasion, il attaque le socialisme.

"Mais c'est avec Jaurès qu'il croisa le fer le plus souvent et ils abordèrent de si haut ces problèmes qu'on leur reprocha de chercher dans leur subtilité des thèmes de discours. Leur genre étant bien différent. L'un — le prophète des temps nouveaux — orateur abondant, coloré, riche en idées et donnant à sa pensée une extraordinaire puissance verbale, laissant jaillir sans effort des images de grandeur et de beauté, — telle que celle-ci par exemple en s'adressant aux socialistes, ses amis : "Vous avez interrompu la vieille chanson qui berça la misère humaine..." Et avec cela, une mémoire prodigieuse et toujours sûre. Et l'autre, Deschanel, le défenseur du capital et de la propriété, tel qu'on l'avait compris depuis les temps les plus lointains (car la révolution qui avait jeté par terre tant d'institutions avait respecté l'idée de la propriété), l'autre, dis-je, correct, mesuré, tout en clarté et en nuances, d'une simplicité presque sèche, élégant, nerveux, mais ardemment, profondément, convaincu que la vérité l'avait visité, et qu'en défendant l'ordre des choses établies il défendait tous ces milliers de pe-

tits propriétaires dont le travail, l'esprit d'économie, la joie de durer, avaient, au cours des siècles, façonné puis préservé l'idée de la patrie.

"Il développa cette idée que l'association et la coopération libres rendaient plus faciles l'accès au capital et aux richesses, tandis que ceux qui voulaient — suivant la philosophie allemande — la mise en commun et le partage des biens par l'état ne créeraient qu'un despotisme politique, que des ruines et des misères. Il ajoutait que les idées socialistes, telles qu'exprimées par Jaurès et ses amis n'auraient d'autres résultats que de faire naître des espoirs fous et irréalisables, de semer des haines invétérées. Vous ne craignez donc pas la lutte des classes? disait-il, et il leur jeta l'exemple de la Grèce, qui, pour s'être laissée aller aux guerres civiles, a subi la domination de la Macédoine, puis de Rome. "Il y eut dans le monde, dit-il, un peuple dont l'histoire fut un miracle de raison, de poésie, d'éloquence, de beauté, qui avec une poignée d'hommes libres sauva la civilisation de la barbarie asiatique, qui enfanta une si heureuse pléiade de héros, de penseurs, et d'artistes, que son génie enchantait la terre et demeura la fête éternelle de l'esprit humain.

"Un jour les démagogues vinrent leur souffler sa haine : la guerre des classes. Du sein de la démagogie un homme se levait plus avisé, plus éloquent, plus fourbe que les autres qui abolissait les dettes et confisquait les biens des riches. C'était celui-là que la foule portait en triomphe à la citadelle. A la faveur des luttes civiles, l'étranger prenait pied dans le pays. Alors cette pure lumière s'éteignit et l'on vit les légions romaines camper aux marches de Parthénon."

"Avait-il tort? Je ne sais, car il est bien difficile de dire de quoi, demain sera fait. Fustel de Coulanges ne termine-t-il pas sa belle étude sur "la propriété" par un doute sur sa forme future?

"Les honneurs vinrent le visiter. Il devint Président de la Chambre des députés et il y mit tant de tact, de mesure et d'intelligence qu'il en resta le type accompli. Lucien Millevoye, qui s'énervait dans un discours s'étendant à dire doucement : "Sois prudent, Lucien".

"Dans ses promenades, il passait souvent près de l'Académie Française et il eut la fantaisie d'y être élu le 18 mai 1899.

"Puis, pour la deuxième fois il fut élu Président de la Chambre.

"Mais il était écrit qu'il aurait tous les honneurs. En 1920, il posa sa candidature à la Présidence de la République. Qui était son adversaire? Clemenceau. — Clemenceau qui avait gagné la guerre et écrasé la trahison. Mais, hélas, il avait renversé tant de ministères, et au cours de sa prodigieuse carrière, suscité tant de haine et d'envie. Qui donc avait été à l'abri de ces coups de griffe qui labouraient la chair de ses adversaires? Ces victimes avaient le culte du souvenir et eurent leur jour de revanche — la vengeance, pour les Corses et les politiciens, est une chose douce.

"Deschanel eut 734 voix. Clemenceau 56.

"Clemenceau avait cependant demandé de n'être pas mis en nomination. Deschanel ne devait pas être longtemps à ce poste, cependant, car il fut atteint d'une maladie imprévue et pénible. Il démissionna et sa mort survint peu de temps après.

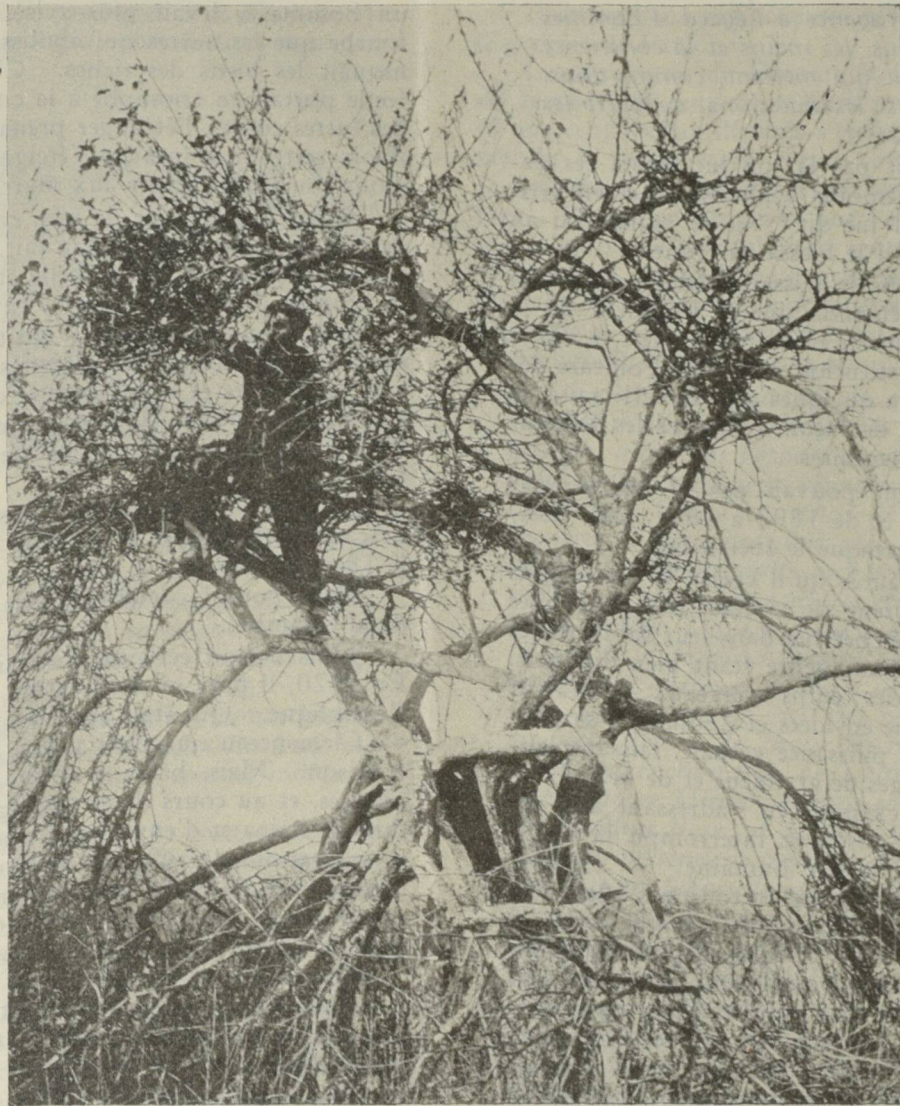
"Paul Deschanel avait paré la République de toute

la grâce de la France, et c'est un peu de sa faute si elle fut trouvée belle. Il a mis de la beauté dans sa vie, de la magie dans ses mots, de la sagesse dans ses idées. Il défendit l'ordre social établi, avec une haute conviction, sans relâche, comme sans crainte; il ne fut jamais un homme de gauche, mais il s'occupait sans cesse des besoins du peuple, auquel il donnait, dans ses associations contre le chômage, les pensions aux vieillards, les causes de retraites, le concours désintéressé et loyal d'un travail constant et réfléchi. Il devint, après de longues études et de fortes méditations, le partisan enthousiaste de l'oeuvre coloniale et quand Mangin parle de la France aux cent millions d'habitants, notre hommage s'en va vers les hommes qui ont pensé ce que les autres ont ensuite accompli.

"Il fut un orateur très remarquable. Il n'a pas le coup d'aile de Berryer, la richesse de Jaurès ou l'émotion brûlante de De Mun, mais il a une place tout près de Briand et de Ribot.

"Il mourut à soixante-sept ans. Le cortège immense qui l'accompagnait au cimetière se mit en marche sous une brume dorée par un soleil discret : tout Paris suivait la dépouille d'un honnête homme. Jamais il n'a été accusé de péculat et son âme était claire comme sa parole. Il disait un jour, au sujet d'un homme arrivé aux honneurs par des moyens louches : "alors, ce n'est donc pas la peine d'être un honnête homme".

"Il a fait donner à sa vie tout le rendement possible. Travailleur infatigable, il ne s'est jamais ménagé au service de sa patrie et de ses amis. Il est mort pauvre, parce qu'il n'a jamais songé à s'enrichir, mais sa fin, la douleur publique qu'elle provoqua, els sympathies ardentes qu'avaient entouré sa maladie — tout cela — si l'on y ajoute l'exemple d'une belle vie, vaut bien quelque chose; et en définitive, selon le mot de son père, il est bien vrai "qu'on n'emporte en mourant que ce que l'on a donné."



FONCTION DE L'ARGENT

Par J.-B. COTE.

Un des premiers symptômes de l'approche d'une crise est le ralentissement dans la demande de produits. On perçoit d'abord un fléchissement dans la pression normale qui baisse ensuite rapidement pour arriver finalement dans le voisinage du point neutre qui est le marasme.

Les stocks s'accumulent dans les entrepôts, les grains s'immobilisent dans les élévateurs. Partout il y a des surplus de marchandises et de produits que le marché ne peut plus absorber.

Le choc en retour de ce brusque arrêt rebondit avec l'élasticité d'une balle de caoutchouc sur la production et sur les transports, et le premier résultat de cette réaction est le chômage que l'on peut assimiler à un stock inactif, puisque les économistes considèrent la main-d'oeuvre comme une commodité.

L'organisme économique, tel un estomac surmené par les excès, refuse les commodités qu'il ne peut plus assimiler; produits de la ferme, de l'industrie et de la main-d'oeuvre. Comment soigner ce grave malaise? Il n'y a pas d'autre remède qu'un régime de modération qui devra être plus ou moins sévère selon le degré d'intensité de la crise, et, par le seul fait des forces en jeu, automatiquement, la machine économique en désarroi reprendra tout naturellement son équilibre normal. Le mouvement sera imperceptible d'abord, puis à mesure que les stocks accumulés s'écouleront, elle prendra de la vitesse, et bientôt on constatera que les conditions normales sont rétablies.

Quel est le rôle de l'argent dans ces phénomènes singuliers? Etant à la base de tous les échanges, sa fonction est nécessairement très importante et des plus intéressantes à étudier.

Lorsqu'autrefois le travailleur recevait à la fin de la journée un morceau de pain, de viande ou d'autres provisions en récompense de son travail; que le cultivateur troquait directement ses produits contre les choses indispensables que sa ferme ne pouvait pas lui fournir; que le fils "payait" à son père une rente en nature dont la liste contenait une foule de choses nécessaires à la vie plutôt que de l'argent, il n'y avait pas ou très peu de crises financières. Les contrées encore à l'état primitif où il ne circule que peu ou pas d'argent sont pratiquement à l'abri des perturbations économiques; tout au plus en ressentent-elles des répercussions lointaines par les quelques contacts qu'elles doivent nécessairement parfois avoir avec nous.

S'il était possible au génie de l'homme d'inventer un système d'échanges élastique qui fonctionnerait sans le secours de l'argent, c'est-à-dire si on pouvait, pour se servir d'un terme technique, échanger directement de main à main des commodités et du service contre d'autres commodités et d'autre service, et cela sur toute la ligne, du coup nous aurions trouvé le secret de la stabilisation des conditions économiques,

et les cycles périodiques de hausse et de baisse seraient inoffensifs.

Une telle chose ne se conçoit pas facilement cependant dans une société organisée telle que la nôtre. Notre système monétaire si élastique, rapide et commode est, comme toutes les mécaniques compliquées, d'une extrême délicatesse et d'une sensibilité qui croissent en raison directe de sa complexité.

Il ne faut pas en conclure que l'argent soit le facteur malfaisant qui cause tous les malaises économiques, et qu'il faille en revenir au système d'échanges en nature des siècles passés ou tomber dans les utopies du socialisme. Loin de là. Ce qu'il importe de comprendre, c'est que la structure économique moderne, basée sur un système monétaire inventé et développé par l'homme est, comme toutes les inventions humaines, imparfaite et par conséquent susceptible d'améliorations constantes qui en rendraient le fonctionnement plus doux. Notre époque mercantile devrait se pénétrer profondément de l'idée que la violation continuelle de toutes les règles du code de la morale et de la justice en affaires; que le mépris de la prudence la plus élémentaire; que les grandes combinaisons savamment élaborées dans le but d'accumuler des richesses sans rendre à la société l'équivalent de valeur en service ou en commodités, sont des éléments toujours très efficaces de perturbation économique.

La finance, le commerce, l'agriculture de demain devront apprendre le maniement raisonné de l'or et de l'argent qu'ils ne connaissent qu'imparfaitement. Ils devront savoir s'en servir comme on se sert d'outils précieux pour accomplir une tâche; car si on ne sort pas l'argent des limites de la fonction pour la gage, il n'est pas autre chose qu'un outil. Malheureusement il a été créé, c'est-à-dire comme moyen d'échange cet outil est le plus souvent entre des mains malhabiles, malfaisantes ou stupides qui bouleversent continuellement l'ordre établi, par leurs excès, leur ignorance ou leur ambition. Quand, à l'avenir, nos enfants apprendront l'histoire des crises économiques de notre époque, ils seront saisis d'un sentiment de pitié en voyant notre maladresse déplorable dans le maniement du capital.

Grâce aux leçons du passé, l'homme finira peut-être par acquérir la science exacte de la fonction de l'argent et, averti des dangers qu'il y a dans la manipulation aveugle ou passionnée de cet instrument, saura prendre les moyens d'éviter ces déplacements brusques de valeurs qui ont toujours des répercussions graves de la vie économique.

On estime à onze cents millions de dollars le montant d'or actuellement utilisé comme valeur monétaire dans la monde, et ce montant s'accroît au taux de 2% par année. Pour empêcher cet accroissement de produire une variation de prix, il est d'une impérieuse nécessité de maintenir la production des autres commodités dans les mêmes proportions; mais voilà que les statisticiens prédisent que la production de l'or va

baïsser d'ici à une quinzaine d'années en raison de l'épuisement progressif des mines de l'Afrique Sud. Une synchronisation parfaite et raisonnée de la production de l'or avec celle de l'agriculture et de l'industrie atténuerait de beaucoup l'intensité des crises, mais la solution d'un tel problème est si ardue que les économistes y perdent leurs théories.

Dans les sociétés modernes, la valeur d'une commodité est exprimée en termes d'argent, et cette valeur est appelée prix. En d'autres termes, le prix est la quantité d'argent pour laquelle une commodité pourra être échangée sur le marché. L'argent est par conséquent l'unité de mesure avec laquelle nous comptons la valeur; mais à l'encontre des autres unités de mesure à notre usage, il varie. Le pied-de-roi avec lequel nous mesurons l'espace est de longueur constante, l'heure qui sert à mesurer le temps est toujours composée de 60 minutes invariables, la livre, qui est la mesure de poids, est aussi constante, etc., mais chose étrange, le dollar avec lequel nous mesurons la valeur est variable. Le prix d'un minot de patates peut doubler et cependant sa valeur rester la même; dans ce cas l'unité servant à mesurer la valeur des patates a varié. Ainsi la demande pour un produit en termes d'argent peut augmenter ou diminuer et cependant la demande réelle en termes d'autres commodités peut ne pas avoir changé du tout.

Les anciens Egyptiens étaient tellement imbus du principe d'immutabilité des unités de poids et de mesures qu'ils les tenaient pour sacrés et les gardaient secrets. Ils en avaient constitué leurs prêtres les depositaires, et ils fixèrent dans les lignes et les dimensions d'un monument impérissable la grande pyramide — toutes leurs unités de mesures calculées sur le méridien terrestre avec plus de science et de précision que ne pourraient le faire les meilleurs mathématiciens de nos jours.

La valeur de l'argent peut être affectée par sa rareté ou par son abondance en regard des commodités pour lesquelles il peut être échangé. Ainsi quand sous l'effet de ces phénomènes de nervosité inexplicables ou de pessimisme exagéré qui se produisent tout-à-coup, l'argent se retire de la circulation pour se cacher, sa valeur est affectée, et inversement le prix des commodités.

Supposons que la quantité de commodités offertes sur le marché dans un certain endroit à un moment donné demeure constante, mais que la quantité d'argent disponible double; sera-t-il alors possible de se procurer plus de ces commodités parce qu'il y a plus d'argent? Evidemment non. Si la condition opposée se produit, c'est-à-dire si la quantité d'argent est réduite, la balance d'argent restant pourra toujours acheter cette quantité de commodités. Ce qui équivaut à dire que les prix auront monté ou baissé.

Un exemple frappant des effets de variations de prix s'est vu en Allemagne pendant la décade de 1913 à '23. Je suppose le cas d'un capitaliste qui aurait placé en 1913 un million de dollars soit quatre millions de marks dans des obligations allemandes de tout premier ordre. En août 1923, seulement dix années plus tard, les prix avaient monté de telle sorte que le pouvoir d'achat de son million placé de la façon la plus sûre possible, était réduit à la somme insignifiante de

\$1.50. La hausse des prix avait tout simplement volé la fortune de cet obligataire. Cette perte n'en a pas été une cependant pour tout le monde. Quelqu'un en a profité car la propriété tangible représentée par ces obligations est resté sans doute la même en pouvoir d'achat réel, mais les propriétaires débiteurs de ces obligations ont profité de la hausse fantastique. Le même phénomène qui anihilait la fortune de l'obligataire effaçait leur dette, car une fluctuation de valeurs prend la propriété d'une classe pour la donner à une autre classe.

Par l'expression 'quantité d'argent', les économistes entendent tels montants que les gens veulent ou peuvent dépenser, exception faite de ce qu'ils ont mis en réserve. C'est cet argent qui, offert sur le marché en échange de commodités, constitue l'un des plus puissants facteurs capables d'influencer les prix.

Il est encore un autre aspect de ces phénomènes que je mentionnerai brièvement. C'est l'influence du crédit. On prétend que de la condition du crédit dépend en partie les prix car, quoique le crédit ne soit pas un pouvoir productif, il sert cependant à acheter. Ainsi une personne qui a du crédit et qui l'utilise dans l'achat de commodités crée tout autant de pression sur la demande—pression qui produit une hausse—que s'il avait réellement offert de l'argent en échange de ces commodités.

Il ne faudrait pas rester sous l'impression que ces phénomènes agissent avec la précision mathématique que la théorie semble leur accorder. Ils sont mis en action par des intelligences humaines sujettes aux errements inhérents à notre nature. Ainsi le producteur pourra s'illusionner sur la pression de la demande des commodités, ou de l'offre de l'argent, et dépasser la marge de sureté permise dans la quantité de produits qu'il jettera sur le marché. Le consommateur de son côté pourra facilement, très facilement même, surestimer son pouvoir d'achat et la valeur de son crédit. Autrement dit acheter au-delà de ses moyens de payer et ainsi contribuer avec le producteur à intensifier la rareté et l'immobilisation de l'argent, un état de surproduction très favorable au marasme.

Il semblerait bien que ces erreurs soient précisément de celles dont souffre le plus le pays en ce moment.

Rimouski, décembre 1930.

Un jour vous partirez.....

Un jour, vous partirez pourtant, ô mon amour,
Puisqu'ainsi vont nos destinées.
Nos chers enchantements seront ces fleurs d'un jour
Le lendemain toutes fanées.

Vous ne m'aimerez plus et vous vous en irez
Sans peur sans regrets et sans causes,
Pensant trouver ailleurs des bonheurs ignorés
Pour combler le vide des choses.

J'aurai beau vous ouvrir mes bras, vous rappeler,
Vous montrer mes yeux pleins de larmes,
Ils ne remueront plus votre coeur consolé,
Pour vous ils n'auront plus de charmes.

Eva SENEAL.

CONNAISSONS NOTRE PROVINCE

La province de Québec possède un admirable réseau routier qui couvre son territoire entier et réunit entre elles ses régions les plus éloignées.

Il n'y a pas de raison d'aller chercher ailleurs ce que l'on trouve en si grande abondance chez nous.

Désirez-vous visiter les endroits historiques les plus célèbres du pays, les centres industriels et commerciaux les plus importants, les plages les plus populaires? Des routes modernes et parfaitement entretenues vous y conduiront. Tous les goûts, si difficiles soient-ils, peuvent être satisfaits, car les routes tour à tour côtoient la mer, traversant les forêts, escaladant les montagnes, contournent les lacs, longent les rivières et courent à travers les plaines, au milieu de paysages d'un grandiose beauté, dont la diversité même empêche qu'ils ne deviennent monotones.

Pour vous aider à préparer d'agréables excursions à travers la province, le BUREAU PROVINCIAL DU TOURISME vous adressera gratuitement, sur demande, sa carte routière et touristique et il vous donnera avec plaisir les renseignements additionnels dont vous pourrez avoir besoin. Le Ministère de la Voirie et des Mines vient de publier, sous le titre de "SUR LES ROUTES DE QUÉBEC", un guide complet des routes de la province.

" SUR LES ROUTES DE QUÉBEC "

Un Guide Indispensable

Le Ministère de la Voirie et des Mines vient de publier, sous le titre de "SUR LES ROUTES DE QUÉBEC", un guide complet des routes de la province.

Cet indispensable auxiliaire du touriste forme un volume de près de 900 pages. Il contient une description générale de la province, une description détaillée de cinquante-et-une routes. Chaque description formant un chapitre, une carte générale, 76 cartes de sections de routes et 33 cartes d'entrées et de sorties de villes, un chapitre de renseignements généraux sur les règlements de circulation, de douanes, de chasse, de pêche, etc., et est complété par 325 photographies des principaux points de la province.

Tous les automobilistes qui veulent se renseigner sur les endroits qu'ils visitent, ou se documenter sur la province, se doivent de se procurer ce volume.

**EDITIONS FRANÇAISE ET ANGLAISE EN VENTE
AU PRIX DE \$2.00, PORT PAYE, AU MINISTÈRE DE
LA VOIRIE, A QUÉBEC, ET AU BUREAU DE LA
VOIRIE, A MONTREAL, 96, RUE ST-JACQUES EST,
AINSI QUE DANS LES PRINCIPALES LIBRAIRIES.**

Ministère de la Voirie et des Mines
HOTEL DU GOUVERNEMENT
QUÉBEC

Hon. J. E. PERREAULT,
Ministre.

Arthur BERGERON,
Secrétaire.

J. L. BOULANGER,
Sous-Ministre.

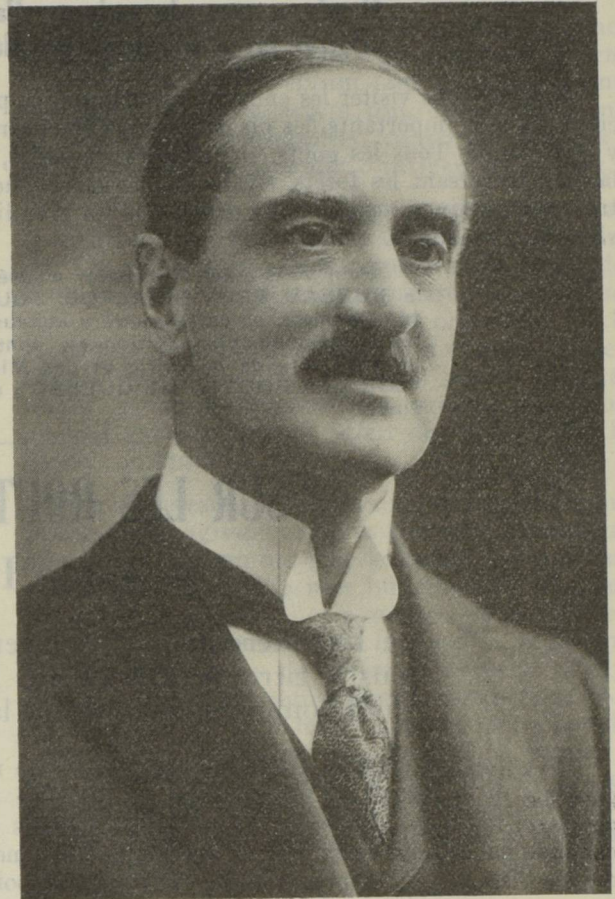
LE PROGRÈS DES BONNES ROUTES

QUELQUES CHIFFRES

La province de Québec peut être fière des progrès accomplis dans l'amélioration des routes. Elle fut la pionnière de ce mouvement et elle est encore en tête des provinces de la Confédération, tant au point de vue de la construction qu'à celui de l'entretien. Son splendide réseau routier rayonne dans toutes les directions et atteint tous les districts, même les plus éloignés.

Au point de vue de la construction, la longueur totale des routes améliorées, qui était de 3,800 milles seulement il y a dix ans, a passé en 1930 à 13,652 milles, soit 41% de la longueur totale des chemins ruraux.

Au point de vue de l'entretien, le département de la Voirie a entretenu directement, en 1930, aux frais du gouvernement, une longueur de 11,950 milles, une augmentation de 17% sur l'année précédente. 1302 municipalités, soit 87% du total des municipalités de la province, ont bénéficié de cet entretien. Les 13% qui restent représentent en partie les cités et villes où la loi d'entretien est inopérante.



Les déboursés nécessités par la construction et l'entretien des routes dans la province représentaient, en 1930, une somme globale de \$14,375,000.00; le montant global dépensé depuis 1911 est de plus de \$118,000,000.00. Ces dépenses considérables ont obtenu un résultat très pratique: elles ont amélioré la condition des cultivateurs en leur facilitant l'accès des marchés éloignés; elles ont aidé au développement du commerce et de l'industrie; elles ont enfin donné un essor considérable à l'industrie du tourisme, source d'immenses revenus dont bénéficie la majorité des citoyens de la province.

MINISTÈRE DE LA VOIRIE

QUÉBEC

Hon. J.-E. PERRAULT, C.R.
Ministre.

J.-L. BOULANGER,
Sous-Ministre.

Arthur BERGERON,
Secrétaire.

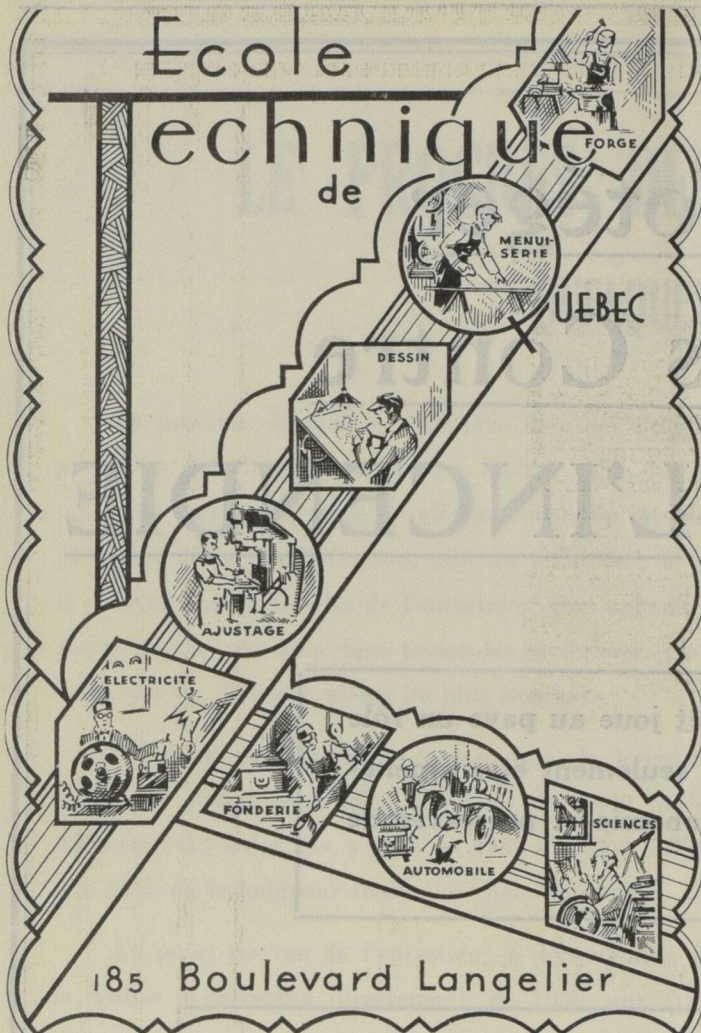
Nécessité de Protéger Les Forêts Contre L'INCENDIE

Au point de vue économique, la forêt joue au pays un rôle important. Pour cette raison, elle doit non seulement être aménagée avec soin, mais être exploitée avec économie et préservée de l'atteinte du feu.

Pour la protéger adéquatement contre l'incendie, de grandes précautions doivent être prises avec ceux-là mêmes qui ont l'occasion de circuler dans ses profondeurs durant les mois d'été.

Ces précautions ne doivent pas être prises uniquement dans les forêts publiques ou de la Couronne, mais encore dans les bois des particuliers. Les bois des particuliers constituent en effet, dans quelques régions de la province, une importante ressource naturelle et contribuent à l'embellissement du paysage.

MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS



ÉCOLE TECHNIQUE DE QUÉBEC
BOULEVARD LANGELIER
QUEBEC

Fondation du Gouvernement Provincial

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

Dessin — Mathématiques — Sciences

ENTRAÎNEMENT MANUEL

Mécanique d'automobile et d'ajustage.
— Forge. — Fonderie. — Menuiserie.
— Modèlerie. — Electricité.

DIPLOME OFFICIEL

Des bourses sont accordées aux élèves
méritants.

Prospectus sur demande.

La Cie F. X. Drolet
Québec

INGENIEURS-MECANICIENS

— et —

FONDEURS

Spécialités:

Ascenseurs Modernes — Bornes-
Fontaines — Soudure Electrique

206, RUE DU PONT, - Tél.: 2-6030

LA CAISSE D'ECONOMIE

de NOTRE-DAME de QUEBEC

Tous devraient avoir un compte d'épargne
à la Caisse d'Economie.

L'on ne saurait trop recommander l'importance
de l'épargne régulière, qui seule conduit
à l'indépendance financière.

Impossible de trouver un meilleur endroit
pour vos économies.

La seule Banque d'Epargne à QUEBEC

Tél.: ATELIER 2-8715

Une visite est sollicitée

JOSEPH HEBERT

ELECTRICIEN LICENCIÉ

Ferblantier, Plombier, Electricien-Licencié

Poseur d'Appareils à Eau Chaude

45, RUE DU PONT,

QUEBEC.

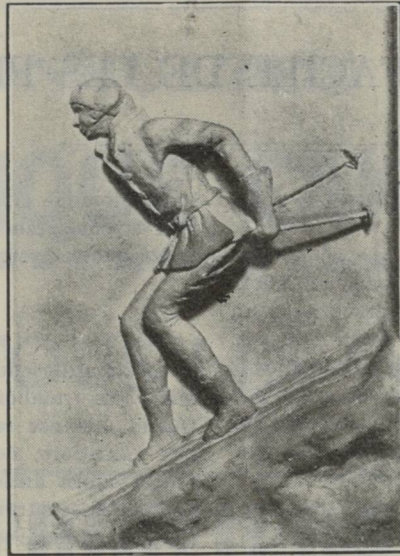
Fondée en 1872

O. Chalifour Inc.

Bois et Menuiserie de Qualité

126, rue Prince-Edouard,

QUEBEC.



**POURQUOI NE PAS DEVENIR
ARTISTE OU ARCHITECTE**

EN SUIVANT LES COURS GRATUITS QUI SE DONNENT

A QUEBEC

**A l'Ecole des Beaux-Arts,
37, rue Saint-Joachim.**

A MONTREAL

**A l'Ecole des Beaux-Arts,
3450, rue Saint-Urbain.**

Où l'on enseigne (COURS DU JOUR ET DU SOIR):

**L'Architecture, la peinture, la sculpture,
la gravure, l'art décoratif, le dessin sous
toutes ses formes, de même que les scien-
ces appliquées à l'architecture.**

**Pour renseignements, on n'a qu'à s'adresser au
directeur de chacune de ces écoles.**

RECETTES POUR DESSERTS

MANIÈRE FACILE DE LES PRÉPARER

POUR FAIRE UNE GELEE ORDINAIRE

Faites dissoudre $\frac{3}{4}$ de tasse (4-oz) de gelée "SUPREME" dans une chopine d'eau bouillante. Versez dans un moule et mettez dans une glacière ou au froid. En été, réduisez de $\frac{1}{4}$ de tasse la quantité d'eau. N'employez pas de moules en fer-blanc. Quand la gelée est prise, placez le moule dans l'eau chaude un instant et renversez sur un plat. La gelée "SUPREME" conserve toujours sa qualité, même si elle durcit dans le paquet.

GELEE AUX FRAISES

Faites dissoudre $\frac{3}{4}$ de tasse (4-oz) de gelée aux fraises "SUPREME" dans une chopine d'eau bouillante. Versez dans un moule une partie de cette gelée et mettez au froid. Lorsque cette gelée est presque ferme, placez dessus une couche de fraises fraîches ou en conserves. Prenez le reste de la gelée et versez sur les fruits. Déposez sur un plat et garnissez de fruits frais. Servez seul ou avec de la crème fouettée, aromatisée à l'essence de vanille "SUPREME".

COCKTAIL AUX FRUITS

Coupez des fruits frais ou conservés, déposez dans des verres et saupoudrez de sucre. Faites dissoudre $\frac{3}{4}$ de tasse (4-oz) de gelée "SUPREME" à l'orange ou au citron dans une demi chopine de liquide. Quand la gelée commence à épaissir, versez-là sur les fruits et laissez refroidir. Mettez dessus de la crème fouettée et servez.

SALADES AUX FRUITS

Coupez en petits morceaux une orange, une banane, ajoutez-y quelques cerises. Mettez dans un moule et saupoudrez de sucre. Faites dissoudre $\frac{3}{4}$ de tasse (4-oz) de gelée "SUPREME" à l'essence désirée, mettez refroidir.

Battez lorsque la gelée est froide mais encore liquide, jusqu'à la consistance de la crème fouettée. Versez sur les fruits, mettez refroidir une demi-heure et servez.

SORBET SUPREME"

Faites dissoudre $\frac{3}{4}$ de tasse (4-oz) de gelée "SUPREME" aux framboises dans une chopine d'eau bouillante. Quand elle est refroidie mais encore liquide, remplissez aux deux-tiers, des verres à sorbets et mettez au froid. Faites alors dissoudre $\frac{3}{4}$ de tasse (4-oz) de gelée aux ananas, laissez refroidir jusqu'à la consistance de la crème fouettée, remplissez les verres, garnissez avec des noix hachées ou des cerises et servez.

DELICIEUSE GELEE AUX ORANGES

Faites dissoudre dans une chopine d'eau bouillante $\frac{3}{4}$ de tasse (4-oz) de gelée "SUPREME" à l'orange. Mettez-en la moitié dans un moule, laissez refroidir, couvrez de tranches d'oranges et versez de la gelée. Mettez refroidir de nouveau, enlevez du moule, garnissez de tranches d'oranges et servez avec une crème fouettée aromatisée à l'essence d'orange "SUPREME".

GELEE AUX ANANAS ET AUX FRAMBOISES

Faites dissoudre $\frac{3}{4}$ de tasse (4-oz) de gelée au citron dans une demi chopine d'eau bouillante, ajoutez une demi chopine de jus d'ananas en conserves. Lorsque ce mélange sera froid mais encore liquide battez jusqu'à une consistance de crème fouettée. Ajoutez en remuant légèrement deux ou trois tranches d'ananas coupées en petits morceaux. Versez dans un moule carré, le remplissant à moitié. Faites dissoudre $\frac{3}{4}$ de tasse (4-oz) de gelée "SUPREME" aux framboises dans une demi chopine d'eau chaude, ajoutez-y une demi chopine de jus de framboises fraîches ou en conserves, battez lorsque ce sera refroidi. Ajoutez les fruits. Versez dans le moule après que la gelée au citron sera devenu bien ferme. Servez avec de la crème fouettée aromatisée à l'Essence de Fraise "SUPREME".

Fabriquées par:

Les Essences "SUPRÊME", Enrg.

QUEBEC

LE TERROIR

CONSULTEZ LE
PACIFIQUE CANADIEN
POUR TOUS LES VOYAGES

CANADA

EUROPE

CROISIÈRES

ETATS-UNIS

ORIENT

Billets pour toutes les destinations

**Renseignements fournis gratuitement — Itinéraires préparés
avec soin — Service incomparable — Satisfaction
absolue — Plaquettes illustrées sur demande.**

**Bureaux des billets à Québec: — 30, rue St-Jean, Tél. 2-0093
Château Frontenac, Tél. 2-1840 — Gare du Palais, Tél.
2-0663 — Détails supplémentaires en s'adressant à :**

CHS-A. LANGEVIN,

**Agent Général Service
des voyageurs,**

GARE DU PALAIS, QUEBEC

**Agence Générale de Navigation Océanique. — Toutes les lignes circulant du Canada et des
Etats-Unis représentées.**

Plusieurs recettes sont publiées dans ce magazine pour desserts, et la manière facile de préparer les mets délicieux en employant les essences "SUPREME".

ESSENCES SUPREME

POUR OBTENIR UNE SAVEUR EXQUISE
Employez les Essences "SUPREME"
DANS LE :
Sirop, Sucre à la crème, Crème Glacée,
Gâteaux, Gelées, Blanc Manger.

Les Essences

Fabriquées par :
"SUPREME" Enr., Québec.



Avec l'essence d'érable "SUPREME" vous ferez un sirop de table délicieux, équivalent sinon meilleur au vrai sirop d'érable et à un prix très économique.